

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 115 (1979)

Heft: 34

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

34

Montreux, le 2 novembre 1979

éducateur

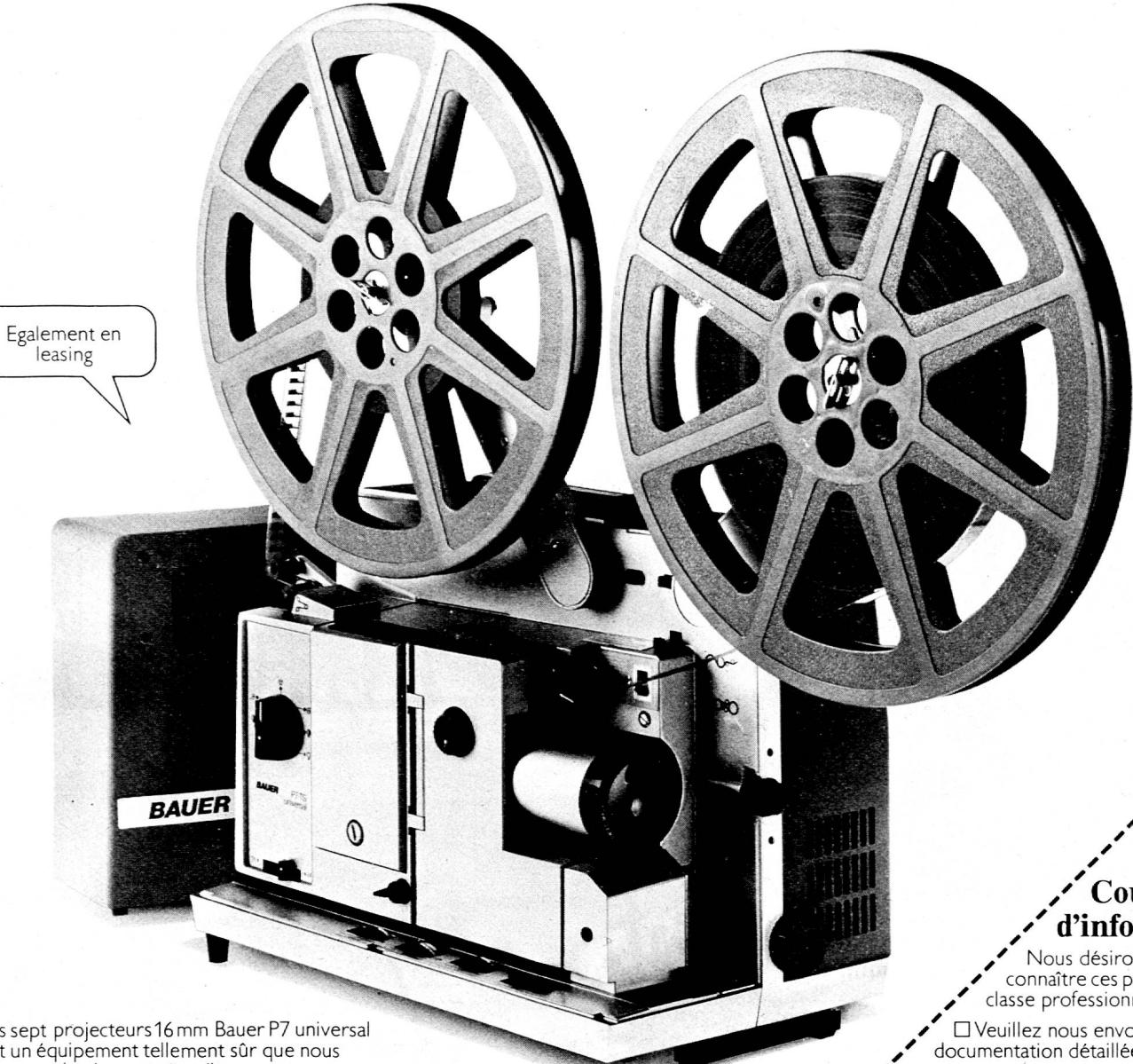
Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

1172 et bulletin corporatif



Photo Doris Vogt (tous droits réservés).

C'est facile bien sûr d'accorder une garantie de 5 ans sur les projecteurs 16 mm Bauer P7 universal.



Les sept projecteurs 16 mm Bauer P7 universal ont un équipement tellement sûr que nous sommes absolument sûrs d'eux:

Design fonctionnel éliminant les erreurs de manipulation. Système de chargement à «automatisme ouvert» pour service automatique ou manuel. Entraînement du film de toute sécurité grâce à une griffe à 4 dents. Fonctionnement impeccable même dans les conditions les plus dures. Déclenchement automatique au moyen d'un commutateur de sécurité. Luminosité exceptionnelle et haute qualité du son. Projection sans scintillement. Sécurité de fonctionnement garantie pour 5 ans par un service de contrôle annuel.

La maison Bauer occupe depuis des années une position de leader que vont encore renforcer ces nouveaux appareils dont les performances répondent à toutes les exigences posées dans l'enseignement ou dans l'industrie. Nous en sommes parfaitement sûrs.

BAUER
de BOSCH

Coupon d'information

Nous désirons mieux connaître ces projecteurs de classe professionnelle.

Veuillez nous envoyer votre documentation détaillée.

Veuillez entrer en contact avec nous.

Maison/Autorité: _____

Responsable: _____

Rue: _____

No postal et localité: _____

Téléphone: _____ E

A envoyer à Robert Bosch S.A., Dépt Photo-Ciné, case postale, 8021 Zurich

SOMMAIRE

RUBRIQUE ROMANDE

Rapport d'activité SPR 1027
La chronique du groupe de réflexion 1031

VAUD

Procès-verbaux du XXIII^e Congrès 1032
AVEPS 1037

GENÈVE

Convocation 1038
Conseils d'école 1038
La suppression du samedi scolaire 1039
Communiqués 1040
Urgentissime... 1040
Les prix 1040
Equipes pédagogiques 1040

NEUCHÂTEL

Editorial 1042
EP: position du CC 1042
Val-de-Travers:
à propos d'un recours 1042
Mea culpa 1043
Comité central 1043
EP: Université sans décharge 1044
Section de Neuchâtel 1044

JURA

Assemblée des délégués SEJ 1045
Passage à l'école secondaire 1046
Cours de perfectionnement 1047

JURA BENOIS

Nouvelles du Centre de
perfectionnement 1048

Fribourg

Consultation:
les appuis pédagogiques 1048
Passage au cycle d'orientation 1049

VALAIS

L'école danoise: une alternative? 1050

éducateur

Rédacteurs responsables:

Bulletin corporatif (numéros pairs):
François BOURQUIN, case postale
445, 2001 Neuchâtel.

Educateur (numéros impairs):

René BLIND, 1411 Cronay.

Comité de rédaction (numéros impairs):

Lisette BADOUX, chemin Clochetons 29, 1004 Lausanne.

André PASCHOU, En Genevex,
1605 Chexbres.

Michael POOL, 1411 Essertines.

Administration, abonnements et
annonces: IMPRIMERIE CORBAZ
S.A., 1820 Montreux, av. des Planches 22, tél. (021) 62 47 62. Chèques
postaux 18-379.

Prix de l'abonnement annuel:

Suisse Fr. 38.—; étranger Fr. 48.—

RUBRIQUE ROMANDE

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DES DÉLÉGUÉS

Convocation

Samedi 17 novembre 1979 à 15 h. 30 à
la salle du Conseil communal de
l'Hôtel-de-Ville, place Pestalozzi, à
YVERDON.

Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'AD du 16.6.79.
2. Rapport d'activité du Comité central.
3. Budgets 1980.
4. Révision des statuts.
5. Choix du thème du prochain congrès
SPR.
6. Divers et propositions individuelles.
J.-J. Maspéro

Un parc à voitures est réservé dans la
cour du Collège Pestalozzi; ce collège
est situé derrière l'Hôtel-de-Ville
d'Yverdon.

sement les divers ordres d'enseignement. Nous avons accueilli avec satisfaction les deux nouvelles sections issues de la SPJ et nous nous félicitons que plusieurs collègues de l'enseignement secondaire et professionnel du SAE/SPN, du SEJ et de la SEJB soient parmi nous. Nous pouvons les assurer que leurs justes revendications seront prises en compte par la SPR — une collaboration qui pourrait être l'heureuse prémissie de l'unité des enseignants romands!

La nécessité d'augmenter nos effectifs s'est concrétisée par la publication d'une plaquette présentant la SPR et ses sections. Dans chacun de nos cantons, il y a encore trop d'enseignants qui profitent de notre action sans s'engager moralement et financièrement. La brochure de propagande récemment éditée ne suffira pas à les convaincre mais elle pourra contribuer à établir un dialogue nécessaire.

Relations avec les membres

Les occasions de contact direct entre les représentants de la SPR et les membres doivent également se multiplier. Seules 10 invitations provenant de sections de district ou d'organisations cantonales nous sont parvenues. Chacune de ces invitations a été honorée, particulièrement par le président; même si le temps consacré à la SPR lors de ces réunions a été généralement assez court, les contacts individuels ont avantageusement remplacé de longs discours.

Les relations directes avec les membres se sont développées dans un secteur particulier, celui des enseignants d'économie familiale et des maîtresses de travaux à l'aiguille. Sur la demande de quelques collègues et en accord avec leurs sections cantonales, la SPR a organisé 3 forums pour les maîtresses d'économie familiale qui ont réuni en moyenne 30 personnes et 3 forums pour les maîtresses de travaux à l'aiguille regroupant en moyenne 60 personnes. Les besoins et les difficultés rencontrées dans ces deux secteurs d'enseignement ont été analysés et ont abouti à des revendications précises auxquelles le CC donnera suite par des interventions directes auprès des différentes instances romandes et fédérales, soit par une information du public.

Au chapitre des relations directes avec des membres non délégués par les sections, il faut naturellement rappeler le succès du Congrès de Fribourg (1000 personnes). Il est utile également de mentionner l'intérêt soutenu qu'ont connu deux séminaires: celui de Chexbres (40 enseignants) organisé par la commission Jeunesse et Economie (thème: L'innovation, seul atout pour la Suisse) et celui de Villars-les-Moines (35 personnes) dont le thème rejoignait directement les préoccupations actuelles de la SPR: L'enseignant de demain, généraliste et spécialiste?

Rapport d'activité du Comité central

Avec une constance et une cohérence que ses partenaires ou ses interlocuteurs lui reconnaissent volontiers, la SPR a poursuivi et intensifié les interventions, les recherches et les services en fonction des besoins individuels et collectifs de ses membres exprimés lors de diverses consultations, des assemblées de districts, de sections et, plus particulièrement cette année, à l'occasion des deux congrès de Fribourg. Ces prises d'information sont essentielles au maintien d'une cohésion, seule garantie de notre représentativité tant sur le plan pédagogique que syndical.

Effectif

Notre effectif reste stable en dépit du fractionnement de la SPJ dont un certain nombre de membres, enseignant au niveau secondaire, n'ont pas jugé bon de confirmer leur adhésion à la SPR. Nous le regrettons d'autant plus que nous sommes convaincus du caractère artificiel et provisoire de la barrière qui sépare malheureu-

Relations publiques

Si l'importance de réunions ouvertes à tous les membres n'est pas à démontrer, la SPR doit également accorder une attention particulière aux relations publiques. Durant cet exercice, et, notamment grâce au congrès, pas moins de 55 différents articles de journaux de tous bords ont rendu compte de nos diverses activités et revendications.

Une conférence de presse (celle du congrès de novembre) et l'envoi de 5 communiqués en sont responsables; il s'agissait de la défense de l'enseignement renouvelé de l'histoire et du français, de notre prise de position favorable à la révision de la Constitution fédérale et d'un appui de la SPR aux revendications de la SPG concernant l'attribution de prix scolaires.

Un autre moyen d'information nous a été largement ouvert, c'est celui des émissions de radio. Des représentants de la SPR ont pu s'exprimer au cours de 3 interviews et surtout lors de l'émission du lundi matin «Portes ouvertes sur l'école», émission qui connaît un succès certain et dont un bon nombre de thèmes ont été proposés par la SPR.

Nous pensons utile de rappeler ici la liste de ces thèmes et les noms des collègues que le CC a mandatés pour représenter la SPR. **Du 20 novembre 1978 au 19 novembre 1979:** L'orientation professionnelle: M. Gérald BOUQUET, Buttes. Contre l'inégalité des chances: les mesures de soutien: M. Jean-François KUNZI, Colombier. La presse enfantine: M. Hugues FEUZ, Chêzard. Les media avec ou contre l'école: M. F. BOURQUIN, Neuchâtel. Comprendre l'actualité à l'école: M. Michel GAUDARD, Romainmôtier. Ecole: éduquer ou instruire: M. Charles JACCARD, Clarens. Travaux à l'aiguille ou créativité: M^e Claudine BONZON, Yverdon et M^e Monique SCHAFROTH, Villeneuve. Enseignants: les risques du métier: M. F. BOURQUIN, Neuchâtel. Les transports scolaires: M. P. A. CARRON, Versergères. Une classe: deux maîtres: M^e Marion SALAMIN, Veyras-sur-Sierre. L'école: la parole aux enfants: M. P. D. GAGNEBIN, Cernier. Ecole et religion: M. J. R. GNAEGI, Mont-sur-Rolle. L'école: une dépense ou un investissement: M^e Liliane URBEN, Genève. L'école: éduquer à la démocratie: M. Nicolas KOLLY, Fribourg. L'école romande existe-t-elle?: M. J.-J. MASPERO, Genève. Ecole et règlement de police: M. Pierre IELMI, Bassecourt. Le passage de l'école enfantine à l'école primaire: M^e Liliane URBEN, Genève. Le prix de la sélection scolaire: M. Ch. JACCARD, Clarens. L'école hors les murs: M. René BLIND, 1411 Cronay. L'école publique est-elle vraiment gratuite?: M^e L. URBEN, Genève. La formation des enseignants: M. M. A. BERBERAT, Porrentruy. La participation des parents à l'école, jusqu'où: M. J.-J. MASPERO, Genève. Une tête bien faite ou une tête bien pleine?: M. R. GROB, Genève. Le temps de travail effectif des enseignants: M. G. FOURNIER, Sierre. Les écoliers travaillent-ils trop?: M. F. BOURQUIN, Neuchâtel.

Il faut remercier ici M. Gerbex, délégué à la coordination et M. Gigon, animateur de l'émission pour les facilités qui nous sont accordées.

Une présence de la SPR est plus difficile à proposer à la TV. Des contacts informels nous permettent de penser qu'une place peut parfois être

réservée à la SPR dans l'émission de M^e E. Salberg «La burette» qui passe à l'entenne le jeudi avec reprise le samedi. Notre collègue F. Bourquin y a récemment présenté l'*«Educateur»*. Il faut signaler également que les responsables de «Temps présent» ont contacté la SPR pour une émission consacrée aux enseignants.

Nous ne saurions rapporter sur les relations publiques de la SPR sans insister une fois de plus sur l'importance de l'*«Educateur»*, véritable carte de visite de la SPR. Il représente non seulement un moyen d'information et d'expression privilégié pour nos membres mais, surtout, un moyen de lutte remarquable. Nous rappellerons à ce propos que notre journal est distribué aux autorités, aux agences de presse et qu'il compte environ 700 abonnés individuels. Les difficultés financières actuelles mises en évidence par les comptes 1978-1979 doivent absolument être surmontées si nous voulons éviter à la SPR et à ses sections un processus de régression incontrôlable.

Mutations au CC

La succession de notre ancien rédacteur des numéros pédagogiques J.-C. Badoux à qui nous réitérons nos remerciements pour son dévouement a été remarquablement assurée par R. Blind, lequel a été officiellement nommé lors de l'AD du 16 juin 1979. La pratique a démontré combien ce choix de notre législatif a été judicieux.

La composition du CC s'est également modifiée depuis l'AD de novembre 1978, certains membres étant parvenus au terme de leur mandat d'une part, et d'autre part, de nouveaux sièges étant à disposition des deux sections issues de la SPJ. Il s'agit des mutations et augmentations suivantes:

M^e Y. Steinauer (SPF) a été remplacée par M^e M. Repond. M^e S. Ogay (SPV) a été remplacée par M. A. Kunzi (ancien président de la SPV). M. V. Dussex (SPVal) a été remplacé par M^e Chantal Fumeaux. M^e D. Corboud a occupé le siège vacant de la SPF. M^e F. Doriot, nouvelle délégation SEJ. M. J. Paroz, président SEJB. M. M. Gaudard, nouveau président SPV. M. G. Koller, nouvelle délégation SEJB, ancien délégué de la SPJ. M. J.-D. Affolter, nouvelle délégation SEJB. M. G. Fournier, nouvelle délégation SPVal.

Nous avons pu apprécier l'apport de ces nouvelles forces et voulons dire notre gratitude à celles et à ceux qui ont quitté le CC — la SPR leur doit beaucoup.

Politique scolaire

En rappelant qu'une distinction entre les activités syndicales et pédagogiques est impossible à établir, il faut noter que l'essentiel de nos actions en 1979 aura porté sur la politique scolaire en Romandie et en Suisse.

Une dizaine de démarches et événements d'inégale importance sont à mettre en évidence:

1. Mise en place d'une nouvelle procédure de consultation des 2^{es} éditions de moyens d'enseignement.

Il s'agit bien entendu pour le moment de moyens d'enseignement de mathématiques. Jusqu'à présent, seul le résultat des enquêtes individuelles provenant des maîtres donnait la «température» du corps enseignant. Les commissions d'examen paritaires (représentants des autorités - représentants de la SPR) intervenaient pour vérifier si les modifications des 2^{es} éditions correspondaient bien aux résultats des enquêtes.

Il nous est apparu qu'il manquait une dimension à l'évaluation des programmes:

- la prise en compte des réactions collectives des enseignants.

C'est pourquoi la SPR a mis au point une procédure de consultation permettant également des groupes de maîtres de donner leur avis. De plus, en particulier pour les degrés 5 et 6, ces prises d'informations précieuses pourront précédé la mise au point des enquêtes individuelles.

2. L'observation décentralisée de l'enseignement renouvelé du français.

Grâce à un remarquable document établi par notre commission «Education permanente», le CC a mis au point les principes généraux à défendre en matière de recyclage en français, qui tiennent compte:

- a) d'une certaine lassitude des enseignants à l'égard des recyclages auxquels ils ont été astreints et auxquels ils seront encore invités
- b) d'une inquiétude qui se manifeste à propos d'une méthodologie dont il est beaucoup question mais que peu de personnes connaissent. Sans entrer dans les détails, nous signifions que la SPR a soutenu les principes suivants:
 - a. Aucune application généralisée ne peut être envisagée sans que le corps enseignant ait été préparé valablement et sans que lui soient fournis les moyens d'enseignement adéquats
 - b. La mise en application des nouveaux programmes doit être planifiée de manière que les recyclages importants soient espacés de deux ans.
 - c. Tous les degrés de l'enseignement élémentaire (1P à 6P) devraient en principe être intéressés simultanément et dès le début à la rénovation de l'enseignement du français.
 - d. Cette réforme ne se prête pas à une introduction globale; il s'agit de procéder par recherches successives.
 - e. Elle ne se prête pas davantage à une introduction par degrés (1P en 1982, 2P en 1983, etc.).
 - f. Les enseignants d'une école, d'une commune, d'un quartier doivent pouvoir se réunir afin de constituer des groupes de travail.
 - g. Ces rencontres de collègues doivent être facilitées
 - par des séances de travail prises sur le temps scolaire;
 - par une marge de décision très grande accordée aux participants.
 - h. Le fait que coexistent une partie des anciens et une partie des nouveaux programmes durant une période d'adaptation ne paraît pas devoir être un argument rédhibitoire.
 - i. Le rôle de la recherche (IRDP et centres cantonaux) est primordial en ce sens qu'elle doit

être la charnière entre les diverses instances engagées dans la réforme : autorités scolaires, auteurs de la méthodologie, linguistes, enseignants, élèves, parents, pouvoirs politiques... La rénovation de l'enseignement du français doit être l'occasion d'un rapprochement entre la recherche et la pratique; le concept de recherche-action ou d'observation interactive correspond à cette liaison possible.

Ces principes ont guidé les sections cantonales lors de leurs négociations à ce sujet avec les autorités. Malheureusement, bien des éléments n'ont pas été retenus par certaines administrations cantonales. La ferme intention des cantons de conserver jalousement la haute main sur la formation des enseignants et les opérations de recyclage a déjà conduit à des distorsions préjudiciables.

En revanche, l'observation décentralisée préparée par l'IRDP correspond exactement aux ceux exprimés par la SPR.

3. Adoption du plan d'études pour les degrés 5-6 (CIRCE II)

La Conférence romande des chefs de DIP a enfin admis les programmes qui lui étaient soumis. On se souvient que les réactions de quelques professeurs d'histoire avaient ébranlé la confiance des chefs de DIP qui décidèrent de reporter leur décision. Cette anecdote démontre combien le principe de la participation des enseignants à la politique scolaire est encore fragile. Seule une cohésion à toute épreuve de la SPR peut nous permettre d'influer sur les destinées de l'école. Les programmes de 5^e et 6^e étant «sous soi», il convient de remercier vivement nos délégués à CIRCE II pour leur engagement et la qualité de leurs prestations.

4. CIRCE III

Après des négociations difficiles, la composition des sous-commissions de CIRCE III a été arrêtée. Il s'agit des sous-commissions de mathématique, de français, de langue II, d'histoire générale, d'histoire nationale et d'éducation civique. La présence de délégués primaires de toutes les sections n'a pu être assurée.

Cette participation incomplète sera corrigée lors de l'examen des projets de programmes par la commission plénière de CIRCE III dans laquelle la SPR est normalement représentée. La sous-commission de mathématique a soumis un projet qui a fait l'objet d'une consultation générale (voir «Educateur» N° 23 de juin 1979) avec délai au 31 octobre 1979. Un projet de programme d'éducation civique a également été présenté. Comme il s'agit d'un document de travail sur la base duquel la sous-commission pourra s'appuyer, la consultation a été restreinte aux seules commissions pédagogiques cantonales.

5. Elaboration de la méthode romande d'apprentissage de l'allemand

Grâce à une vigoureuse intervention de la SPR auprès de la Conférence romande des chefs de DIP, les modalités de l'introduction de l'enseignement de l'allemand ont été confirmées. Il s'agissait entre autres de prévoir la procédure d'aménagement des programmes nécessitée par

ce nouvel enseignement. De plus, les quatre auteurs de la méthode étant des collègues secondaires, une commission de référence formée de 7 généralistes désignés par la SPR a été formée. Cette commission travaille en parallèle avec les auteurs. Après quelques difficultés de départ, une collaboration fructueuse s'est établie entre spécialistes et généralistes. Les premières productions sont intéressantes et bien adaptées à l'âge et à la mentalité des élèves concernés. Une seule ombre au tableau, les délais impartis risquent de ne pouvoir être tenus.

Lorsque les travaux seront suffisamment avancés, une consultation plus large est prévue et une commission d'examen paritaire où siégeront également 7 délégués SPR sera mise en place.

6. Groupe de travail chargé d'élaborer des moyens d'enseignement destinés aux classes à cours multiples.

Grâce à une entente entre la Conférence des chefs de service (CSI) et la SPR, 7 délégués se sont retrouvés sous les auspices de l'IRDP pour tenter d'apporter une aide aux enseignants des classes à cours multiples. Aux difficultés rencontrées pour la mise au point de moyens d'enseignement, se sont ajoutés les problèmes d'organisation parfois insolubles des classes à plusieurs degrés. Sans nier l'utilité de moyens d'enseignement propres à ce type de classe, la commission a demandé un élargissement de son mandat portant entre autres sur l'horaire des élèves. Une demande dans ce sens sera adressée à la CSI. Nous rappellerons que ce groupe de travail romand doit travailler en étroite collaboration avec des groupes de travail cantonaux formés d'enseignants dirigeant des classes à cours multiples. Ces groupes cantonaux sont chargés de prospection le matériel déjà existant dans ce domaine, éventuellement de créer de nouveaux moyens d'enseignement.

7. Ajustement et pondération des programmes.

Sur la base des premières expériences faites lors de l'application des programmes romands, expérimentaux il faut le rappeler, une procédure d'ajustement a été admise par la Conférence romande des chefs de DIP (CDIP/SR + TI). Les demandes de la SPR à ce sujet ont donc été prises en considération. Dans un premier temps, cet ajustement touchera les degrés 1 à 4 (coulisage d'une notion trop difficile dans un degré suivant).

Une autre démarche, préconisée par la SPR, est entreprise par l'IRDP, il s'agit de la pondération des objectifs (4^e à 6^e). Cette opération d'équilibrage doit rendre plus aisés pour le maître les nécessaires choix dans des programmes trop riches — ceci, notamment, en raison de l'introduction de l'enseignement de la langue II.

8. Décloisonnement des disciplines et demande d'innovations «facilitantes» pour les enseignants.

Les excellentes relations que nous entretenons avec la CSI et l'IRDP nous ont permis de déposer des demandes d'étude à ce sujet.

Les innovations actuelles ont les diverses disciplines des plans d'études pour objet. Ces nouveautés représentent une surcharge, une complication extrême pour l'enseignant. Il est urgent que l'IRDP entreprenne aussi des innovations «facilitantes» qui interviendraient dans la pratique quotidienne de l'enseignement.

Dans cette optique, nous avons demandé qu'une section de pédagogie soit créée à l'IRDP pour que l'on trouve une bonne fois, et rapidement, des solutions au gonflement des programmes, à la fragmentation de la vie scolaire et à l'envahissement expertocratique.

9. Participation aux projets de recherches pédagogiques sur le plan fédéral (examen de la situation de l'école primaire - SIPRI).

Les recommandations concernant l'introduction de l'enseignement de la langue II ont conduit la Conférence suisse des chefs de DIP (CDIP) à entreprendre un examen global de la situation de l'école primaire en Suisse, afin d'étudier le problème de la surcharge des élèves et des enseignants. Cette décision donne suite à une demande expresse de la KOSLO (Conférence suisse des organisations d'enseignants).

Nos représentants à la «commission pédagogique» (PK) de la CDIP et à la KOSLO ont fait part des besoins de la SPR en la matière. Une analyse de l'opération prévue a également été entreprise conjointement par la CSI et le CC/SPR. 4 projets prioritaires ont été retenus :

- a) Objectifs d'enseignement de l'école primaire : buts et réalité.
- b) Fonctions et formes de l'évaluation des élèves.
- c) Transition entre la période préscolaire et l'école primaire.
- d) Coopération entre école et parents.

L'objectif essentiel du projet SIPRI est de formuler des propositions en vue d'améliorations concrètes et de mener des expériences pratiques dans le sens voulu.

La relation entre la recherche et la réalité scolaire sera notamment assurée par la désignation d'écoles de contact. Il est naturellement prévu d'intégrer les enseignants des écoles de contact dans les travaux concernant l'ensemble du projet.

La désignation de nos représentants aux différents niveaux du projet dépendra du choix des écoles de contact. Ce choix incombera aux autorités cantonales qui agiront d'entente avec nos sections cantonales. Début des travaux: décembre 79.

Problèmes corporatifs

Statut de l'enseignant

Notre nouvelle commission «statut de l'enseignant» s'est mise au travail en prenant pour objectif la réalisation des résolutions du congrès de Fribourg et les charges nouvelles de la SPR en matière syndicale. Tous les cantons n'ont pas répondu immédiatement à l'appel et les travaux ont été quelque peu perturbés par l'absence du délégué de certaines sections ayant tardé à désigner un représentant. L'extrême diversité des statuts complique singulièrement la tâche des valeureux commissaires.

Les formules de «prise d'information» mises au point par la commission et régulièrement tenues à jour seront une précieuse documentation pour nos sections cantonales. Elles portent actuellement sur les domaines suivants :

- comparaison de la retraite et du dernier traitement
- classification des fonctions
- vacances
- droit de candidature sur le plan politique
- impôts
- jours fériés
- situation dans l'ensemble des fonctions cantonales
 - a) des maîtresses enfantines
 - b) des instituteurs.

Les articles de lois et règlements officiels cantonaux concernant ces sujets font également partie de cette documentation. Trois thèmes moins techniques ont été traités; il s'agit du «congé syndical», de la «durée de la période scolaire» et de la retraite souple. Ces domaines donneront lieu à des rapports à l'intention des sections (listes d'arguments).

La commission «statut de l'enseignant» a en outre été chargée d'étudier différentes possibilités d'assurance contre la maladie et l'accident offertes par la collectivité romande que nous représentons. Des conditions particulièrement intéressantes seront soumises sous peu aux sections cantonales.

Relations parents-école

Le groupe de travail ad hoc du Comité central s'est réuni pour déterminer dans les détails la politique de la SPR en la matière. L'urgence de certaines interventions sur le plan cantonal, l'actualité du problème (émissions de radio, interviews), les demandes de relations avec les associations de parents, les résolutions du congrès de Fribourg en la matière rendaient absolument nécessaire la recherche d'un langage commun à tous les enseignants romands. L'unanimité n'est pas aisée à réaliser — il n'en reste pas moins que le CC sera appelé à se prononcer lors de sa séance plénière des 9-10 novembre 79.

Atteintes aux libertés des enseignants

Le fonctionnement du «réseau d'alerte» proposé par la SPR fait actuellement l'objet d'un examen de la part des comités de la SLV et de la SSPES. Au besoin, il pourrait être immédiatement opérationnel. Ce réseau se caractérise

1. *par une prise d'information sûre et recouvrant tout le territoire de la Confédération.* A cet effet, chaque responsable de bâtiment, de district, doit avertir son (sa) président(e) cantonal(e) dès qu'un cas d'atteinte aux libertés lui est connu — ceci, naturellement, avec l'accord du ou des intéressés. Le responsable cantonal, après examen de la situation, alerte la permanence (personne désignée par son CC, président ou secrétaire général) de l'une des trois organisations faîtières (SLV — SSPES — SPR),

2. *par une prise de décision rapide et efficace.* Un contact immédiat entre les responsables de ce réseau au niveau suisse est établi (conférence téléphonique, éventuellement réunion d'urgence avec les délégués locaux). Les moyens d'action sont définis et proposés à la section cantonale intéressée (conférence ou communiqués de presse communs SLV, SSPES, SPR — appuis diversifiés).

Relations avec les organisations suisses d'enseignants

KOSLO. La KOSLO (Conférence des organisations suisses d'enseignants), sous la présidence de notre collègue Jean John (SPR) a organisé la participation des enseignants au niveau fédéral en fonction du travail des commissions et sous-commissions suivantes :

- la commission pédagogique qui répartit son activité en 8 sous-commissions: Langue II, SIPRI, mathématique, innovation, plans d'études, 10^e année scolaire, formation des maîtresses de méthodologie pour enseignantes de jardins d'enfants, d'économie familiale et de travaux à l'aiguille, formation des maîtres,
- la commission «enseignement secondaire inférieur»,
- la COSMA (moyens audio-visuels).

Ces 3 commissions dépendent de la Conférence suisse des chefs de DIP.

4 commissions fédérales mandatées par le Département fédéral de l'intérieur : commission pour la jeunesse, commission «statistique scolaire», commission de surveillance du Centre suisse de documentation scolaire de Genève et du Centre de coordination scolaire d'Aarau, commission «Ecoles suisses de l'étranger».

La liste de ces délégations est à compléter par diverses autres représentations auprès d'une dizaine d'autres organismes dont, par exemple, Pro Juventute ou encore de l'important groupe de travail suisse alémanique s'occupant du perfectionnement (Arbeitsgemeinschaft Lehrerfortbildung der Deutschschweizer).

Arrivé en fin de mandat, Jean John, délégué SPR au comité de la KOSLO, a été remplacé par J.P. Buri, membre du CC/SPR. Nos remerciements vont à notre collègue Jean John pour l'engagement sans faille dont il a fait preuve durant de nombreuses années.

Conventions avec le SLV (Schweizerischer Lehrerverein)

La convention relative aux écoles suisses de l'étranger était à l'ordre du jour de notre dernière AD, nous n'y reviendrons pas. Une seconde convention est en consultation auprès des CC respectifs: il s'agit de notre action commune de coopération en Afrique. La responsabilité de la SPR étant engagée, il devenait urgent de redéfinir les priorités et de préciser les compétences de chacun. L'AD/SPR se prononcera sous peu à ce sujet. Rappelons que cette année, 3 équipes de collègues ont répondu aux demandes des organisations d'enseignants du Zaïre (2 équipes) et du Mali dans le domaine du perfectionnement professionnel. Le bilan de cette coopération est positif.

FORMACO (Centre de formation continue du Paquier). Ce véritable serpent de mer a fait l'objet de nombreuses séances. En dépit de l'aspect navrant de cette affaire, une solution doit maintenant être trouvée. Les divers éléments du problème sont les suivants:

En 1969, d'un élan généreux, les enseignants suisses devenaient propriétaires d'une parcelle de

16 500 m² sis au Paquier, près de Bulle. Ce terrain était destiné à la construction d'un centre suisse pour le perfectionnement. Des plans furent préparés et soumis à la Conférence suisse des chefs de DIP dont on attendait une aide substantielle en cette période de haute conjoncture. Il n'en a rien été et les enseignants restèrent avec un terrain sur les bras, acheté grâce aux dons volontaires des membres (Fr. 25.— à fond perdus) et à un prêt sans intérêts de 120 000 francs du SLV.

Durant 10 ans, on essaya d'intéresser d'autres organismes privés ou publics au projet — aucun résultat. La fondation FORMACO, créée pour la circonstance, prélevait Fr. —20 par an, par membre des sociétés affiliées (SLV, SSPES, SPR, SSTMRS, etc.) afin de payer ses frais de fonctionnement et surtout les impôts du terrain dont le prix de location était inférieur aux impôts exigés! Le SLV désirant, à juste titre, récupérer son prêt, il devenait nécessaire de se défaire sans tarder de ce terrain, étant entendu que toute autre possibilité avait été étudiée — le créancier de FORMACO (la SLV) étant en droit de reprendre ce terrain vendu ou pas.

Le terrain a donc été offert en priorité aux membres collectifs de FORMACO jusqu'à fin août 79 au prix de 95 000 francs (valeur agricole 50 000 francs), les 25 000 francs de liquide dont dispose encore FORMACO servant à compléter la somme à rembourser au SLV. Aucune offre n'étant parvenue, la vente s'étend maintenant à toute personne intéressée à un prix supérieur si possible aux 95 000 francs de base. On attend toujours un acquéreur!

Relations internationales

Il semble que l'intérêt marqué de la SPR pour les problèmes relevant du statut de l'enseignant soit également ressenti par les organisations internationales. C'est ainsi que la CMOPE (Confédération mondiale des organisations de la profession enseignante) a publié cette année une étude sur la condition du personnel enseignant en Europe. Se basant sur des enquêtes auprès de ses membres et sur de récentes études de la FIAI, cette publication traite des catégories d'enseignants et de leur formation, des traitements et des impôts, de la titularisation et de la sécurité de l'emploi, des droits à la pension et à la sécurité sociale, des jours de travail et de congé, etc. En résumé, un rapport de Fribourg à la sauce internationale qui est un excellent point de comparaison pour nous. Diverses journées d'études à Prague et à Bonn auxquelles la SPR a pris part prouvent que si nous avons des progrès à faire au sujet de la sécurité sociale et des prestations dues à la famille, nous ne sommes pas si mal placés sur le plan des conditions de travail.

Accordant un intérêt particulier à la FIAI (Fédération internationale des associations d'instituteurs), la SPR a également participé au congrès FIAI de Madrid dont les deux thèmes d'étude étaient les suivants:

«Les services de santé au bénéfice des enseignants et des élèves à l'école maternelle et pendant la scolarité obligatoire.»
«La participation de la communauté scolaire dans la gestion du système éducatif.»

Ces relations institutionnelles ont été complétées par un échange de délégations avec nos collègues d'URSS et par une représentation de la SPR au Congrès du SNI (Syndicat national des instituteurs).

Conclusions

Ce long rapport ne rend que partiellement compte du rôle important que joue la SPR aux niveaux romand, fédéral, international et ceci, aussi bien sur le plan pédagogique que syndical. Le but du CC n'est plus d'augmenter les possibilités de participation et la fréquence des interventions de la SPR mais bien de renforcer les indispensables liaisons avec les collègues romands afin que l'immense travail accompli d'entente avec les sections corresponde bien aux besoins réels du corps enseignant.

Thèmes pour le prochain congrès SPR

Pour les développements des sujets proposés, voir l'*«Educateur»* N° 24 du 24 août 1979.

1. L'école, l'enfant et la famille
(notamment la participation des parents, limites, modalités, etc.)
2. L'école obligatoire et la sélection
3. Moyens d'action à disposition des associations d'enseignants
4. L'introduction des langues étrangères à l'école
5. La grille horaire des élèves et des enseignants
6. L'orientation des élèves
7. La participation des enseignants aux affaires scolaires et à la vie sociale
8. L'école à la mesure de l'enfant

LA CHRONIQUE DU GROUPE DE RÉFLEXION

Convergences

La première image nous montre une colonne d'individus asexués, de même taille et de vêture identique, pressés les uns contre les autres et qui vont ainsi de la droite vers la gauche.

La deuxième image est comme la première, à un détail près: une tête a surgi qui rompt l'alignement, qui émerge et qui s'écrie: «Est-ce que quelqu'un peut me dire où nous allons?»

Troisième image: la pince d'une machine de génie civil, surgie du néant, s'est déjà saisie du perturbateur: seules les jambes sont encore visibles et vainement s'agitent...

La dernière image est comme la première.

Jacques Chessex verrait ici la route vers la mort, vers l'abattoir. Le dessinateur, lui, n'a pas jugé utile de nous dire vers quel destin le troupeau s'achemine. Seule nous est suggérée l'idée d'une longue marche sans destination connue, et celle aussi de l'annihilation des fauteurs de troubles.

Je revois ce dessin lorsque j'entends parler de convergences. Notre besoin de nous rassurer nous-mêmes, de nous appuyer les uns contre les autres, le besoin de justifier les orientations prises, ce besoin fait qu'assez souvent nous avançons l'argument que «cela se fait ailleurs». Je me gratte, cela est juste et bon puisque mon voisin fait de même. Médecine symptomatique. On sait que la causale lui est supérieure. Si nous éprouvons tous des démangeaisons, elles n'ont pas forcément la même origine. Mais la recherche de cette origine prend du temps et de la peine: grattons-nous donc tous de concert, et réjouissons-nous de cette convergence comportementale, puisqu'elle nous rassure. En l'illustrant d'un exemple, donnons à notre propos une meilleure consistance.

De bouche à oreille, le bruit circule et s'enfle qu'il y a tel problème. Première convergence: puisque j'entends dire, de plus en plus fréquemment, que telle chose ne va plus, cela doit être vrai. Dans mon for intérieur, ne le pensais-je pas d'ailleurs depuis longtemps, sans oser le dire? Il faut aviser. Demandons à l'un d'entre nous, dont l'érudition est grande, d'examiner comment ce problème a été résolu aux quatre coins du monde, où il n'a pu manquer d'être posé. Recherchons les lignes de convergence. Ou plutôt laissons à ce bénédictein le soin d'en établir la carte. Voici qu'il nous livre son travail. Que de convergences! Jubilation! La voie est toute tracée, il ne suffit que de se mettre en route; nous sacrifierons à notre génie local en faisant quelques détours, mais nous respecterons la ligne générale; n'est-elle pas faite de multiples convergences? Nous voici en parfait accord avec le dessin de tantôt: la première image nous montre une colonne de gens asexués, de même taille et de vêture identique, pressés les uns contre les autres et qui vont ainsi de la gauche vers la droite, ou vice-versa... Les lois de la convergence, de quoi sont-elles faites? Est-ce qu'elles épousent celles de la gravité, dont on sait qu'elles entraînent les courants vers les lieux d'aisance et de stagnation?

Parmi nous vivent encore, et cela est fort heureux, quelques fauteurs de troubles. Des gens qui naïvement cultivent des idées personnelles, originales, révolusives. Il leur arrive de finir entre les mâchoires des machines ordinatrices, après nous avoir donné la leçon suivante: c'est en nageant à contre-courant que l'on acquiert du muscle.

M.M.

Magasin et bureau Beau-Séjour



Transports en Suisse et à l'étranger

Pour vos vacances scolaires, vos classes de neige, vos classes vertes,

en location, ou en pension complète, nous vous offrons, en Gruyère, près de stations touristiques, des centres de vacances bien équipés et confortables.

Prix populaires. Forfaits sur demande.
Petit skilift pour débutants.

Prière de s'adresser à: Marius Pasquier, Tourisme Social,
1637 BROC, tél. (029) 6 25 17.

XXIII^e CONGRÈS DE LA SPV, LAUSANNE 19 MAI 1979

Assemblée générale du Fonds de prévoyance

Présidence : Pierre-André Glauser, président

Ordre du jour

1. Procès-verbal
2. Rapport du Conseil d'administration
3. Comptes; rapport des vérificateurs
4. Budget et cotisation
5. Election de trois membres du Conseil d'administration
6. Propositions individuelles et des sections
7. Election du bureau de l'assemblée.

Ouverture

A 8 h.30 précises, le président prononce quelques brefs mots de bienvenue et déclare ouverte l'assemblée. L'ordre du jour est adopté tel que paru dans l'*«Educateur»* N° 14.

1. Procès-verbal

Il a paru dans l'*«Educateur»* N° 8. Il est adopté.

2. Rapport du Conseil d'administration

Quelques renseignements complémentaires sont apportés par le secrétaire hors conseil. Il signale en particulier que l'Assemblée des délégués a approuvé l'intention du Conseil d'administration de porter à partir du 1^{er} juillet prochain les prestations dues aux survivants en cas de décès d'un membre actif à Fr. 2000.— plus Fr. 500.— par enfant à charge.

3. Comptes; rapport des vérificateurs

Les uns et l'autre ont paru dans l'*«Educateur»*. La situation du Fonds, qui a pu reconstituer les liquidités sur livrets bancaires mises à contribution par le règlement des travaux de rénovation, est parfaitement saine.

Discutés ensemble, les rapports :

- du Conseil d'administration,
- financier,
- des vérificateurs des comptes, qui se rapportent tous trois à l'année civile 1978, sont successivement adoptés.

4. Budget et cotisation

Lecture est faite du budget de l'année 1979, assortie de quelques commentaires du secrétaire hors conseil.

Une cotisation inchangée de Fr. 5.—, minimum statutaire, est suggérée pour 1980.

L'une et l'autre propositions sont adoptées.

5. Election de 3 membres au Conseil d'administration

Deux candidatures seulement sont parvenues, celles de

Mme Liliane Bignens, section de Nyon et M. Georges Tauxe, section de Lausanne.

L'élection est renvoyée à l'Assemblée générale SPV qui suivra. L'un et l'autre y sont élus puis acclamés.

6. Propositions individuelles et des sections

Néant.

7. Election du bureau de l'Assemblée

M. Pierre-Alain Glauser, président, Mmes Eisy Schmittler et Claudine Bonzon, en application des statuts, ne peuvent être réélus.

L'élection est également renvoyée à l'Assemblée générale SPV qui suivra. Y sont élus Messieurs :

- Jean-Daniel Bähni, section d'Orbe,
- André Jaquierod, section d'Aigle,
- Philippe Mutrux, section de Grandson.

Pouvant siéger une année encore, les deux membres déjà en place sont confirmés par acclamations. Il s'agit de

- Mme Madeleine Martin, section de Lausanne,
- Mlle Jacqueline Schmid, section de Nyon.

L'ordre du jour étant épousé, le président lève la séance. Il est 8 h. 55.

Le président : **Pierre-André Glauser** La secrétaire : **Claudine Bonzon-Schafroth**

Assemblée générale du 19 mai 1979

Beaulieu: Salle des congrès

INTRODUCTION DU PRÉSIDENT DU BUREAU DE L'ASSEMBLÉE: P.-A. GLAUSER

1979, année de l'enfant ! Ce n'est pour les enseignants qu'un rappel puisque leur tâche, leurs efforts, leurs problèmes ne font que tourner à chaque congrès autour de ce même enfant. Le monde actuel, par l'intermédiaire des médias ne lui offre qu'une piteuse image de lui-même, pessimiste, malheureuse. Ceci ne date d'ailleurs pas d'aujourd'hui, mais tout de même, l'espoir d'une vie meilleure est permis.

C'est un peu des enseignants, des parents, que va dépendre le sort de ces futurs adultes. C'est pourquoi nous devons essayer de tout mettre en œuvre pour que cet avenir soit favorable pour eux.

Souhait de bienvenue aux jeunes collègues qui viennent pour la première fois au congrès.

Lecture des personnes excusées.

Lecture de la lettre de notre collègue Louis Perrochon. Ce dernier s'excuse de son absence, nous donne des nouvelles de quelques collègues handicapés et nous demande de poursuivre notre effort financier, car la caisse de ces malades est vide. (Une collecte s'est faite lors de l'assemblée.)

Une minute de silence est accomplie en mémoire de nos collègues décédés durant l'année 1978.

DISCOURS DE M. FRANÇOIS BETTEX

Celui-ci nous livre de nombreuses informations au sujet de la nouvelle formation des maîtres.

En 1981: 3 établissements de formation.

Lausanne:

8 groupes en section primaire 1^{re} année; 8 groupes en section primaire 2^{re} année; 1 groupe en section enfantine 1^{re} année; 1 groupe en section enfantine 2^{re} année.

CESSNOV:

2 groupes en section primaire 1^{re} année; 2 groupes en section primaire 2^{re} année; 1 groupe en section enfantine 1^{re} année; 1 groupe en section enfantine 2^{re} année.

CESSEV:

2 groupes en section primaire 1^{re} année; 2 groupes en section primaire 2^{re} année.

La nouvelle formation des maîtresses enfantines permettra des postulations en 1^{re} année et 2^{re} année primaire.

La nouvelle forme d'admission (matu, bac, diplôme de cult. gén.) risque de provoquer un surplus d'étudiants qu'il faut essayer d'éviter. Comme le concours d'admission pourrait être supprimé à l'avenir, ce problème reste à l'étude. Le stage probatoire reste maintenu.

Grille horaire

Plus de français, math, sous forme de culture générale, mais 3 disciplines : pédagogie générale ; méthodologie ; psychologie.

Préparation à l'enseignement et formation technique des didactiques spéciales : MUSIQUE, DESSIN, TM.

Classes d'application

Le maître d'application joue le rôle de modèle dans sa classe qui devient classe d'observation.

Des classes d'exercice sont maintenues dans tout le canton.

Les classes de stages permettront aux élèves-maîtres d'effectuer 15 semaines de stages à l'extérieur.

Le maître d'application est relayé par les maîtres de didactiques spéciales.

Chaque groupe formé de 15 élèves-maîtres aura un «tuteur», un conseiller aux études.

Evaluation

Cours théoriques : en 1^{re} et 2^e année. Cours pédagogiques : évaluation continue.

Le conseiller aux études aura un dossier complet sur l'élève qui sera discuté par un groupe de 3 ou 4 personnes. Les formations complémentaires (couture, ens. mén., T.M., etc.) seront dirigées par M. A. Guignard.

Conclusion

La formation n'est pas tout, mais la qualité des maîtres dépend du recrutement. Nous aurons ces gens-là, si l'école leur donne envie d'y travailler.

Ordre du jour de l'assemblée

1. P.-V. DU DERNIER CONGRÈS : ADOPTÉ

2. DISTRIBUTION DES DIPLÔMES AUX MEMBRES HONORAIRES

Intervention de M. Fernand Petit membre d'honneur

Notre collègue avoue son inquiétude de s'exprimer devant le congrès, car il n'enseigne plus depuis 8 ans. Dans le monde des enseignants, on vit dans le présent et pour l'avenir. L'avenir de l'école préoccupe notre collègue qui connaît bien les problèmes scolaires débattus au Grand Conseil. Sans vouloir s'aventurer dans l'analyse des débats du Grand Conseil, consacrés à la réforme de l'école vaudoise, il fait constater qu'une réforme demandée en 1959 par la SPV n'est pas encore réalisée aujourd'hui ! On peut affirmer que depuis 20 ans, la SPV n'a jamais varié dans ses options. Mais aujourd'hui encore, on se trouve en face des partisans d'une sélection trop précoce. Malheureusement, parmi les adversaires, on trouve la majorité des enseignants secondaires. Un récent communiqué de

l'ATS nous a appris que la SVMS préconise un cycle d'orientation 4^e-5^e en lieu et place de celui que défend avec acharnement la SPV, le cycle 5-6^e.

Fernand Petit évoque une citation du professeur Louis Meylan. Résumé : au lieu de toujours évoquer les exigences du programme, il faudrait se rappeler que les programmes sont faits pour les enfants et non le contraire. L'idélatrie quantitative a fait assez de mal dans le domaine économique et spirituel. Le seul propos de l'école est de préparer l'enfant à sa vocation générale d'homme quelle que soit sa profession. Cette citation éclaire parfaitement l'erreur fondamentale de cette sélection, dont les contraintes pèsent lourdement sur l'enseignement primaire et secondaire. La sélection actuelle ne permet pas de discerner avec rigueur ceux qui méritent des études de haut niveau et les autres. Tant qu'on n'aura pas un cycle 5-6, on ne résoudra pas le redoutable problème des structures scolaires.

En conclusion, notre collègue souhaite que l'on cesse les paraboles sur la réforme, que notre école ne soit plus l'objet d'un enjeu politique, que les enseignants soient renseignés sur ce qui se décide en haut lieu, afin que chacun puisse se consacrer sereinement à cette belle profession.

3. COMPTES. RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Excédent des recettes 15 000 francs. Le bénéfice est plus important que prévu pour 2 raisons : augmentation du nombre des membres, bonne politique financière du CC.

Les comptes sont adoptés.

4. BUDGET ET COTISATIONS

Budget 1979

La cotisation globale n'a pas changé. L'effectif a peu varié par rapport à celui de 1978.

Le budget est basé sur les comptes de 1978 (sauf en ce qui concerne les dépenses plus importantes certaines).

Le budget est adopté.

Cotisations 1980

2 cas sont à considérer, selon qu'il y ait ou qu'il n'y ait pas un deuxième permanent à notre association.

S'il y a statu quo : aucune modification. Si la SPR demande une augmentation, le CC demande de lui laisser augmenter la cotisation de 5 francs au maximum.

Si le 2^e permanent est accepté : le CC a dû se pencher sur la rétribution qui lui serait faite. Le salaire serait celui de l'enseignant avec les augmentations successives qu'il recevrait s'il restait à l'Etat. Il s'y ajouterait un supplément fixe annuel. De cette façon, cet éventuel poste serait attractif pour tout le monde. La dépense pourrait être différente suivant le poste qu'occupait le collègue dans l'enseignement. C'est la raison pour laquelle la cotisation que le CC proposerait en cas d'acceptation du 2^e permanent serait maximale.

Pour voter maintenant la cotisation, pour éviter d'y revenir ultérieurement, le secrétaire nous lit un texte préparé par le CC, pour que tout soit clair, et qu'il n'y ait pas de contestation possible.

Texte : cotisations 1980

Le vote au sujet du 2^e permanent qui interviendra dans le cadre de la discussion du rapport d'activité du CC, décidera de la cotisation 1980. Celle-ci sera soit :

- a) sans 2^e permanent : inchangée ; à savoir : membre actif : 134 francs, cotisation de la section comprise ; membre associé : 26 francs, cotisation de la section comprise ;
- b) avec un 2^e permanent : aménagée comme suit : membre actif : 155 francs au maximum, cotisation de la section comprise ; membre associé : 31 francs au maximum, cotisation de la section comprise.

D'autre part, comme ces dernières années, en cas d'accroissement de la part de la cotisation revenant à la SPR, une augmentation spéciale est autorisée sur décision du CC. Elle ne dépassera en aucun cas 5 francs.

Discussion

F. Perreau :

s'étonne de la procédure utilisée. Il formule quelques remarques en faveur et défaveur d'un 2^e permanent. On nous parle de nombreuses démissions des membres du CC, mais il fut un temps pas si lointain où les collègues du CC accomplissaient leur mandat en ayant la sagesse de ne pas le renouveler. Notre collègue souligne et rappelle la nomination d'un président permanent à la SPR, les rôles de la Fédération des fonctionnaires vaudois, les réticences du CC quand il demande un franc supplémentaire de cotisation pour la dite Fédération et juge inutile la création d'un 2^e poste permanent. En outre, il estime que le problème a été posé en termes peu clairs. Il cite l'art. 37 des statuts de la SPV qui dit qu'une discussion et le vote d'une mesure de lutte impliquant une participation personnelle doit faire l'objet d'une assemblée extraordinaire du congrès convoquée selon les modalités écrrites dans les art. 29 à 33.

Il souhaite que cet article soit mis en discussion. S'il est reconnu valable, il demande que ce problème soit discuté à l'AD et ratifié par un congrès extraordinaire.

Réponse personnelle de P. Nicod

On ne discute pas d'une mesure de lutte mais de cotisations. Il fait remarquer deux choses : l'art. 57 des statuts dit que le CC, sous chiffre 14, nomme des collaborateurs réguliers ou temporaires à l'exception du secrétaire général. Cet article n'a pas été retenu par le CC par souci de clarté.

La question des cotisations de la Fédération a été débattue à l'AD de cette dernière. Il a été décidé qu'avant d'instaurer une augmentation des cotisations, il fallait attendre les réformes de structures, la SPV étant d'accord sur ce point avec la société des magistrats et fonctionnaires.

Il propose que la procédure de Perreau soit reportée à la discussion du rapport d'activité.

Vote : Proposition acceptée
Propositions des 2 alternatives :

Discussion

A. Jacquierod (Aigle) :

Il propose que l'on vote sur la cotisation inchangée (lettre a) et si le rapport du CC est

accepté, cela impliquera une augmentation de 21 francs automatique.

Proposition acceptée.

Vote: Cotisations inchangées, 134 francs et 21 francs.

Cotisations acceptées (sous forme a).

5. INFORMATIONS ET DÉCISIONS PRISES À L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS DU 18 AVRIL 1979

Au cours de cette séance, marquée par un long et intéressant débat sur le rapport du Comité cantonal, les décisions suivantes ont été prises.

Congrès 1980

A une majorité évidente, la proposition du Comité cantonal d'étudier l'organisation du Congrès 1980 un mercredi matin de préférence au samedi est approuvée lors d'un vote à titre consultatif.

Commission de contrôle

Alphonse Crélier, section d'Aubonne, est élu membre. Paul Schibli, section d'Echallens, lui succède en qualité de suppléant.

Candidatures au CC

Les candidatures de Liliane Bignens, de Nyon, et Charles Tauxe, de Lausanne, sont validées.

Rapports relatifs à des commissions SPV ou à la représentation SPV dans divers organismes officiels ou privés

Ces rapports, parus dans l'*«Educateur»* N° 14, sont tous approuvés.

Indemnité au décès

Bien que cette décision concerne le Fonds de prévoyance, signalons que la suggestion de fixer à Fr. 2000.— l'indemnité en cas de décès d'un membre actif, complétée par Fr. 500.— par enfant à charge, a été approuvée et entrera en vigueur à partir du 1^{er} juillet prochain.

6. RAPPORT D'ACTIVITÉ DU CC

Le rapport est divisé en 3 parties. Il intervient un vote à la fin de chacune de ces parties et ensuite un vote global.

Michel Gaudard, président SPV, dresse un tableau des faits marquants.

1. Au mois de février, le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil. Ce rapport épouse la majeure partie des résolutions du congrès de Pully 1974. La SPV est d'accord sur les principes généraux.

2. La confusion règne dans l'opinion publique en ce qui concerne l'école vaudoise (la réforme) et l'école romande. Il devient urgent de différencier ces 2 actions.

3. La prolifération des groupes qui donnent leur avis sur l'école. L'instituteur devient l'objet de pressions multiples. La liberté de manœuvre du CC va en se rétrécissant, car de nombreux interlocuteurs viennent se greffer dans les relations avec le DIP (l'UCV, le Grand Conseil, l'opinion publique, les médias, etc.).

La qualité des relations SPV/DIP doit être augmentée. Deux chemins parallèles sont choisis.

- a) Accréditer le travail de l'instituteur et montrer quelles sont ses préoccupations.
- b) Revoir le statut horaire du maître et l'horaire de l'élcolier vaudois.

1. Rapport

Discussion et adoption

1.1 Membres: adopté

1.2. Sections:

Information du CC:

Le CC désire voir l'activité des sections, au printemps, étoffée d'activités syndicales. C'est pourquoi le Congrès sera repoussé en juin, pour permettre aux sections de parler du rapport du CC et de mandater valablement ses membres délégués à l'AD.

Adopté.

1.3. Associations SPV

Intervention du collègue Sumi, président de l'AVMES

Il donne à l'assemblée diverses précisions concernant le point 1.3. Les enseignants dans le secteur privé spécialisé n'ont pas de véritable statut. Ils sont livrés au bon plaisir des directions. Notre collègue nous cite quelques exemples frappants d'injustices.

L'AVMES ne peut intervenir valablement face à ces situations, car elle ne peut s'appuyer sur des textes qui permettent de modifier une situation dans une institution.

La mise en place d'une convention collective permettrait de régler certains problèmes. Il y a 4 ans que cette convention essaie d'être établie. L'AVMES a admis ce projet de convention. Mais l'AVOP a fixé une assemblée le 7 juin, délai trop tardif pour que les enseignants spécialisés voient leurs souhaits réalisés. Le comité de l'AVMES trouve cette situation intolérable. L'AVMES est allée jusqu'au bout de ses concessions. Les collègues veulent des statuts. Cependant, l'AVMES remercie le CC/SPV, plus particulièrement Paul Nicod, pour son aide constante. Il est très probable que l'AMVES ait encore plus besoin de son aide. Elle souhaite vivement que tous les collègues soient sensibilisés à son problème.

Point adopté.

1.4. Assemblée des délégués

Adopté.

1.5. Commission pédagogique

Adopté.

1.6. CFCV

Adopté.

1.7. Congrès culturel

Adopté.

1.8. Commissions diverses

Adopté.

2. Fédération

2.1. Comité central

Lecture de la résolution adoptée par la Fédération des sociétés de fonctionnaires, employés, ouvriers de l'Etat de Vaud.

Cette résolution demande une amélioration du personnel de l'Etat, une revalorisation des prestations sociales en faveur des fonctionnaires chargés de famille, ceci pour engager plus facilement un personnel qualifié et pour éviter le départ de trop nombreux employés.

Adopté.

3. Comité de coordination

Adopté.

4. Autorités cantonales

4.1. Chef du DIP

Adopté.

4.2. Primaire Service 1

Adopté.

4.3. Service 4

Adopté.

4.4. Enseignement spécialisé

Adopté.

4.5. EN 81

Adopté.

4.6. Commission consultative de l'enseignement

Adopté.

4.7. Commission consultative de l'OEPJ

Adopté.

4.8. Réforme de l'école vaudoise

Adopté.

4.9. Semaine de 5 jours

Information du CC

Des contacts ont été pris avec le comité de l'APE au niveau cantonal. Le principe très général a été admis, mais pas encore par l'AD de ladite association.

Adopté.

4.10 Statut horaire

Commission Weith

La position du CC est la suivante : mêmes élèves, mêmes horaires. Onze associations ont dit la même chose. Un rapport a été déposé. Le CC ne le connaît pas, mais de ce rapport, un groupe de travail important s'est constitué (enseignants primaires, secondaires et professionnels d'un côté et chef du DIP de l'autre). Le CC a focalisé toute son attention sur le statut horaire de l'enseignant.

Adopté.

4.11. CPV

Concernant les journées d'information demandées par le CC, il y a un an, la préparation de ces journées a commencé le 14 mai. L'information comprendra 3 moments :

- pourquoi un enseignement renouvelé du français;
- les objectifs et particularités de la méthodologie;
- les journées auront lieu au début de l'année scolaire 1979-1980.

En ce qui concerne les appuis et les soutiens : Dans un premier temps, la décision a été : appuis et soutiens hors du temps d'école !

A la suite d'une collaboration fructueuse entre le directeur du CPV et la SPV, il a été décidé que :

Les collègues qui ont pour la première fois une 4P ou 5P bénéficieront d'**appuis pris sur le temps d'école**.

Les collègues qui pratiquent pour la 2^e fois et plus une 4P et 5 P, suivront des soutiens pris hors du temps d'école, rétribués (30 francs).

Michel Gaudard remercie vivement M. Savary pour son aide précieuse !

Intervention de M.-Claude Golaz

La collègue estime que 6 mois de recyclage de français sont insuffisants pour démarrer en août 1979. Elle accuse le DIP de recruter parmi les enseignants une main-d'œuvre à bon marché, plutôt que d'engager des spécialistes pour un enseignement théorique. D'autres problèmes, relève-t-elle encore, empêchent le français de se dérouler dans de bonnes conditions : l'effectif, la 4 Rn charge trop les enseignants. La collègue se demande si le DIP veut que les collègues qui auront une 1P, 2P à la rentrée, passent leurs vacances d'été à préparer leur programme.

Réponse du CC

Michel Gaudard rappelle que les collègues eux-mêmes ont demandé que les recyclages ne soient pas menés par des spécialistes, mais par des collègues qui connaissent les problèmes de la classe.

En ce qui concerne les effectifs, il faut relever que les communes et les commissions scolaires ont leur mot à dire et qu'il n'est pas toujours facile de faire diminuer l'effectif d'une classe.

A. Paschoud, Chexbres

Le collègue exprime sa satisfaction d'avoir connu, depuis 10 ans, dans la zone pilote, la concertation. Il relève les qualités du travail en petits groupes, à l'encontre de celui fait dans les grands colloques régionaux. Il invite le CC à demander le droit à la concertation, englobée dans les programmes.

M. Gaudard

La concertation est au programme des revendications. Le CC abonde dans le sens de la proposition du collègue.

Adopté.

4.12. Admission à l'école secondaire

Adopté.

4.13. Commissions diverses

Adopté.

4.14. Conclusions

Intervention d'Yves Giroud, Prilly

Le collègue souhaite des éclaircissements au sujet des représentations SPV au sein des commissions départementales. Le DIP refuse de reconnaître les associations au sein des dites commissions. Il nomme les commissaires à titre personnel par souci d'efficacité. La manœuvre est claire : le DIP cherche à se libérer les mains de toute entrave au moment où vont se poser les problèmes de restructuration de l'école vaudoise et surtout ceux liés aux statuts des maîtres primaires et secondaires qui enseigneront dans cette nouvelle école. Notre collègue désapprouve le CC qui cautionne cette politique, et lit une lettre qu'a reçu le comité VPOD de la part de M. Motzat. Ce comité avait demandé à être représenté dans ces commissions.

Cette lettre dit qu'après avoir consulté les associations SPV/SVMS, le DIP décide de ne pas accepter cette requête. Dans les commissions, il y aura des enseignants qui seront désignés par le DIP, proposés par les diverses associations, mais ils ne représenteront pas leurs associations. Ils viendront à titre individuel.

Le collègue déplore l'attitude du CC et demande :

- le CC aurait-il décidé de changer de politique ?
- le CC a-t-il choisi délibérément de mobiliser sa base pour faire aboutir ses revendications ?

M. Gaudard

Le mode de faire a changé quant à sa forme extérieure, mais pas quant au fond. Les collègues nommés sont désignés en fonction de leur compétence et de leur appartenance. Il est vrai qu'ils sont nommés à titre individuel, mais s'ils jouent le jeu, il n'y a rien de changé. Le CC est d'ailleurs bien renseigné à ce sujet.

Adopté.

5. SPR

5.1. CC SPR

Adopté.

5.2. AD SPR

Adopté.

5.3. Congrès SPR

Adopté.

5.4. CIRCE

Adopté.

5.5. Education Permanente

Adopté.

5.6. Conférence des chefs de services primaires

Adopté.

5.7. Divers

Adopté.

6. Divers

Adopté.

Les points 1 à 6 sont adoptés.

Administration de la SPV, M. Gaudard

La SPV va financièrement bien, mais syndicalement et corporativement, il n'en est pas de même !

La situation est caractérisée actuellement par une attitude défensive. Le travail a augmenté suivant une progression géométrique. Le CC ne chôme pas. Actuellement, il doit choisir les urgences, laisser tomber les réflexions. P. Nicod travaille en ce moment plus qu'il ne devrait le faire syndicalement. Plusieurs solutions ont été écartées.

- 1) Décharger le secrétaires ;
- 2) décharger les membres du CC sur le plan pédagogique ;
- 3) un président permanent.

Il est souhaitable de nommer un adjoint au secrétaire général. Il permettra au CC d'étoffer son état-major de réflexion afin d'améliorer la qualité de ses interventions.

Faire travailler la base, augmenter l'effort de réflexion de la part du CC.

Autre avantage de la proposition : améliorer l'image de marque de la SPV. Ce problème évoque le problème des cotisations. Nous serons malgré ces 21 francs les instituteurs qui paieront les cotisations les moins chères à leurs associations de toute la Suisse romande.

R. Mercier

- 1) Quel sera le complément qu'on attribuera au 2^e permanent ?
- 2) Combien de collègues ont quitté la SPV pour aller à la VPOD ?

M. Gaudard

- 1) le complément sera, si l'AD l'accepte, de 6000 francs ;
- 2) aucun chiffre ne peut être donné, car les démissions sont motivées pour ne faire partie d'aucune association professionnelle.

F. Perreau

Au vu des excellents renseignements donnés par le président, il demande que l'on revienne sur l'art. 37. Le problème n'ayant pas été débattu dans les sections, le collègue demande que l'on renvoie le problème à un prochain congrès.

M. Gaudard

Ce qui concerne le 2^e permanent a fait l'objet de 3 colonnes dans l'*«Educateur»*.

J.-J. Ambresin

Il estime que la base n'est pas suffisamment renseignée.

J. Geiser

Le problème a été débattu à l'AD, quel en a été le résultat ?

M. Gaudard

Pas de résultat de vote, car le congrès est souverain. Il y a eu des interventions contre le projet.

Weber, Lutry

Propose que le problème soit reporté à un congrès extraordinaire.

R. Mercier

Ne serait-il pas bon de revoir le cahier des charges du secrétaire?

M. Gaudard

Il n'est pas question de décharger quiconque, mais d'améliorer les efforts de réflexion. Il est facile de renvoyer les problèmes délicats à la base et comment une commission pourrait-elle être au cœur du problème, alors que 6 ou 7 personnes sont plongées à fond dans ces problèmes?

Cardinaux, Lausanne

Une partie de la décision est déjà prise (secrétaire permanent). Il faudrait prendre une décision sur un plan plus général.

M. Gaudard

Le président permanent, c'est un luxe. Il propose que l'on revienne à l'amendement Weber.

J.-C. Rochat, Yverdon

Il faut penser à l'avenir (1982), à la collaboration des deux sociétés péd. SPV et SVMS. Il serait bon d'attendre la suite des événements avant de créer un tel poste.

M. Gaudard

Le CC a déjà commencé l'étude de nouvelles structures de la SPV dans le cas où le cycle 5-6 est adopté.

A. Jaquierod, Aigle

Fait remarquer qu'il serait dommage qu'après un vote négatif le problème soit définitivement écarté. On pourrait fixer un délai très court pour fixer un congrès extraordinaire, afin que le problème soit rediscuté assez rapidement.

Amendement Weber

Ne pas prendre de décision sur le problème du 2^e permanent aujourd'hui. Reporter la décision après discussion dans les sections, au cours d'un congrès convoqué sur cet objet.

Yersin, Lausanne

L'Assemblée se trouve devant un CC étouffé. Chaque membre du CC a une famille, travaille 3 ou 4 soirs par semaine. Il demande à ceux qui sont négatifs de donner leur temps au CC, hors du temps d'école. Il trouve déplaisant la méfiance qui émane des propos entendus jusqu'alors et demande que chacun fasse le pas et souhaite bon courage au CC.

Amendement Weber: refusé par 217 non contre 159 oui.

Vote du chapitre administration

223 oui contre 63 non.

A savoir que le congrès accepte ce chapitre, en admettant du même coup le 2^e permanent.

Michel Gaudard remercie l'assemblée de son vote positif. Il relit les quatre dernières lignes pour éviter tout malentendu, en rappelant l'augmentation de cotisation de 21 francs au maximum.

Prospectives de la SPV

L'essentiel consiste en la création de deux commissions d'appoint :

1) Commission sur le statut de l'enseignant vaudois

Elle travaillera et apportera son rapport à l'AD.

2) Commission sur l'étude des moyens de la politique SPV

Adopté.

L'ensemble du rapport est accepté à la majorité.

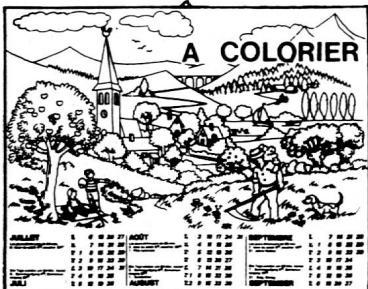
ALLOCUTION DE J.-J. MASPÉRO PRÉSIDENT SPR

Il félicite l'assemblée de son vote et de la décision qu'elle vient de prendre au sujet d'un 2^e permanent. Il remercie Alain Künzi des services qu'il a rendus et félicite M. Gaudard de sa nomination.

7. ÉLECTION DE 3 MEMBRES AU CC

Seules 2 candidatures sont proposées : Liliane Bignens (Nyon) et Georges Tauxe (Lausanne). Ces deux collègues sont élus par acclamation.

CALENDRIER DES SAISONS



C'est bien davantage qu'un petit cadeau ou que le bricolage de Noël. Vous pouvez enseigner le rythme des saisons, la croissance de la végétation, les travaux des champs, l'astronomie élémentaire, etc.

NOUVEAU

des champs, les sports au printemps, en été, en automne et en hiver. Avec indication mensuelle de la durée du jour, l'heure et le coucher du soleil, les principales fêtes. Format 31x23,5 cm. Fr. 2.—/pièce. Livraison dès le 15 novembre 1979.

Carte synoptique de la Suisse avec toute les armoiries cantonales en couleur, format 47x31 cm. Fr. 3.—. Armoiries cantonales à colorier, le bloc de 10 ex. Fr. 2.70.

Cartes topographiques fédérales, toutes les dernières éditions, toujours fraîches de stock, rabais jusqu'à 15%.

CRECHE DE NOËL à colorier. Toute l'ambiance de la Naissance de Jésus. 16 figurines. Très appréciée par tous les enfants. Fr. 1.50 * * 3 feuilles

4 feuillets trimestriels présentant 4 superbes dessins illustrant magnifiquement la ronde des saisons : la nature, les travaux

des champs, les sports au printemps, en été, en automne et en hiver. Avec indication mensuelle de la durée du jour, l'heure et le coucher du soleil, les principales fêtes. Format 31x23,5 cm. Fr. 2.—/pièce. Livraison dès le 15 novembre 1979.

LANTERNE DE NOËL ou la joie lumineuse de la Nativité Fr. 2.— * * 4 feuilles cartonnées 23/31 cm et 6 papiers de couleur

Découpages: château de Grandson (Fr. 3.—), Lucens, Gruyères, Thoune, Sonnenberg, Stockalper, Vaduz, Porrentruy, Burgdorf, car postal, barque à voiles latines, horloge pédagogique, tableau synoptique de la Suisse, écussons cantonaux, cartes topographiques, etc.

A retourner à Ketty & Alexandre 1099 Chapelle

Veuillez m'envoyer:

- Ex. Calendrier des saisons
- ex. lanterne de Noël, fr. 2.—
- ex. Crèche de Noël, fr 1.50

Nom et prénom _____

Rue _____ N° _____

N° postal _____ Localité _____

Signature _____

8. RAPPORT SUR L'ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE BIBLIQUE

Pierre Emery: Il présente une synthèse des rapports des sections et associations concernant ce problème. Il rappelle l'historique de ce travail. Ce rapport est un large éventail des possibilités, suggestions, critiques négatives ou positives. Il ne donne pas un score.

Objectifs généraux: Témoignage de foi: plus de 50% ont rejeté cet objectif; par contre l'objectif historique et culturel est approuvé par toutes les sections et associations qui ont répondu, soit 13.

Aspect social: Cet enseignement peut perturber l'enfant si l'enseignant n'est pas neutre dans l'idée qu'il exprime lors des leçons. La majorité des sections le pense. Plus de la moitié des sections est pour un ens. bibl. neutre d'inspiration chrétienne.

Aspect pédagogique: 3/4 des réponses sont favorables.

Le CC a pris connaissance de ce rapport. Il constate que:

- le statu quo est demandé par la majorité des enseignants;
- l'uniformisation à une heure est demandée;
- plusieurs suggestions intéressantes sont formulées.

Le CC demande que le congrès prenne acte de ce rapport et mandate expressément le CC auprès des milieux concernés pour présenter ce rapport, pour faire valoir l'opinion des enseignants dont il est le reflet.

Mme Gerber: On devrait obligatoirement renseigner les parents sur le côté facultatif de cet enseignement et donner congé aux enfants qui ne le suivraient pas.

M. Malfroy s'oppose à la deuxième partie de la requête.

9. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DES SECTIONS

Aucune n'a été présentée.

10. ÉLECTION DU BUREAU DE L'ASSEMBLÉE

Démission de P.-A. Glauser, d'E. Schmittler et de Cl. Bonzon.

Election de: A. Jaquierod (Aigle), P. Mutrux (Grandson), J.-D. Baehni (Orbe).

Renouvellement du bureau

Mme M. Martin (Prilly), Mlle J. Schmid (Nyon).

Aucun divers n'étant abordé, la séance est levée à 12 h.15.

La secrétaire: Cl. Bonzon

Le président du bureau: P.-A. Glauser

AVEPS

Programme hiver 1979-1980

Cours	Lieux - Dates	Directeur - organisateur
1. SKI 1 ^{re} NEIGE	Bretaye 15-16 décembre 1979	Jacques Montangero Dents-du-Midi 41 1860 Aigle
2. SKI J+S Rappel	Formation et perfectionnement	Office J+S Rue de la Barre 3 1001 Lausanne
3. SKI ALPIN Cours N° 487 c	Grimentz 3-4-5 janvier 1980 entrée le 2 au soir	Luc Diserens Ch. Carvalho 10 1009 Pully
4. SKI DE FOND en famille	Chapelle des Bois 2-3-4-5 janvier 1980	Henri Clot Chantavril 3 1260 Nyon
5. SKI ARTISTIQUE	Les Mosses 27 janvier + 1 dimanche à fixer	Cl.-Al. von Büren Chemin Contigny 30 1007 Lausanne
6. SKI DE FOND Course scolaire	Le Brassus 2 février 1980	Reynald Künzi Grand-Rue 78 1347 Le Sentier
7. SKI ALPIN - FOND Coupe AVEPS	Les Rasses 6 février 1980	P.-A. Simon 1814 La Tour-de-Peilz J.-M. Russillon, 1053 Cugy
8. SKI DE FOND Cours N° 488 c	Le Brassus 11-12-13 février 1980	OEPJ - P.-A. Bichsel 1041 Bretigny
9. HOCKEY SUR GLACE Tournoi AVEPS	Villars 26 mars 1980	François Montangero Mésanges 3 1860 Aigle
10. SKI STATION	Zermatt 30 mars-4 avril 1980	P.-A. Bichsel 1041 Bretigny
11. SKI STATION	Saint-Moritz 7-13 avril 1980	Pierre Rheiner Côtes-de-Bochat 24 1093 La Conversion
12. SKI EXCURSIONS	Chamonix ou Zermatt avril 1980	Olivier Correvon Rue d'Yverdon 29 1530 Payerne
13. SKI-HÉLICOPTÈRE	Oberland bernois 2 samedis en mai 1980	Luc Diserens Carvalho 10 1009 Pully

Une annonce détaillée pour chaque cours paraîtra dans l'«Educateur» et dans CONTACT-AVEPS.

Tous renseignements et formules d'inscription auprès des organisateurs.

Le responsable technique hiver de l'AVEPS:

P.-A. MERINAT
86, Général-Guisan
1180 Rolle

Rédactrice de la rubrique vaudoise:

Mlle Monique Schafroth, Praz-Bérard 13, 1844 Villeneuve. Tél. (021) 60 12 09.

A PROPOS DE L'ASSEMBLÉE DU 15 OCTOBRE 1979

Convocation

Les membres de la SPG sont convoqués en assemblée générale le

lundi 26 novembre 1979, à 20 h.15
Aula de UNI I — 1^{er} étage

Ordre du jour :

1. Admissions — démissions
2. Communications
3. Elections complémentaires (comité SPG et délégués CIA)
Délai de candidatures : 12 novembre 1979
4. Discussion sur l'**horaire hebdomadaire** (résultat du sondage)
5. **Essaimage**: relations comité-membres
6. Divers

* * *

RAPPELS DE DATE

Tout membre intéressé à une commission peut se joindre sans autre formalité aux séances qui ont toutes lieu au local, 14, bd Georges-Favon, 2^e étage, en principe à 17 h. (sauf la commission école-parents et celle de l'enseignement spécialisé à 20 h.).

Commission «enfantine» :
lundi 5 novembre.

Enseignement spécialisé :
lundi 5 novembre, 20 h.

Equipes pédagogiques :
lundi 5 novembre (puis 3.12., 14.1.80, 4.2., 3.3., 31.3., 5.5., 2.6.).
Journée des équipes :
jeudi 29.11., de 14 à 19 h., école de Perly.

Evaluation du travail scolaire :
mardi 6 novembre.

Etudes pédagogiques :
mardi 13 novembre.

Création de conseils d'école

Le 15 octobre dernier, la SPG était réunie pour débattre d'un problème important, trop important pour être résolu par le seul comité, à savoir le principe de la création de conseils d'école et la révision des compétences de la Conférence de l'instruction publique. Ces questions nous étaient posées par la motion BRAUN et MAITRE, députés au Grand Conseil. Prochainement, le comité SPG devra transmettre à la commission de l'enseignement et de l'éducation du Grand Conseil l'avis des enseignants sur ces sujets.

Après avoir pu longuement débattre, l'assemblée s'est prononcée en adoptant les résolutions suivantes :

1. Les membres de la SPG réaffirment leur droit à l'autonomie dans l'exercice de leur profession.

En outre, considérant :

- le rôle essentiel des relations école-parents,
- l'importance de l'information réciproque dans l'intérêt primordial des enfants,
- 2. ils souhaitent vivement qu'une meilleure et plus large collaboration s'établisse entre les différentes instances concernées par l'école, en premier lieu avec les parents et leurs associations. Dans ce sens, ils encourageront toute mesure de rapprochement dans les communes ou les quartiers.

Considérant aussi qu'actuellement :

- les relations corps enseignant/parents d'élèves d'une école en sont à leurs débuts,
- qu'il faut laisser aux parties le temps et le soin d'établir et/ou de consolider leurs rapports sur un mode de leur choix, en fonction des besoins et de la situation locale,
- 3. ils n'estiment pas nécessaire l'inscription des conseils d'école dans des textes législatifs. Ils demandent qu'on n'institutionnalise pas la collaboration souhaitée au risque de la figer.

Par conséquent,

Considérant les compétences actuelles de la Conférence de l'instruction publique définies à l'art. 3 LIP (consultation éventuelle) comme suffisantes,

ils sont d'avis que la modification de l'art. 3 de la LIP ne se justifie pas.

Comme vous le voyez, les membres présents (trop peu nombreux pour un sujet aussi important !) se sont exprimés avec prudence et les résolutions votées font preuve de modération. Trop grande prudence et trop grande modération au goût de certains d'entre nous qui auraient préféré qu'on s'engage fermement sur le besoin de créer des conseils d'école. Nous ne pouvions dire oui sans restriction, même si sur un plan local plusieurs d'entre nous font déjà des expériences de collaboration heureuse avec les parents. Dans une assemblée SPG, nous nous devions de faire passer l'intérêt général avant l'intérêt particulier et de protéger notre activité contre une diminution possible de l'autonomie professionnelle, tout en laissant largement la possibilité de réaliser partout où ce serait possible les formes les plus avancées d'une collaboration avec les parents.

Ce que la SPG n'a pas voulu lors de son assemblée, c'est l'inscription dans des textes légaux de l'obligation (même morale) de créer des conseils d'école, sachant que l'institutionnalisation d'une relation est le meilleur moyen de la stériliser.

A l'unanimité, la SPG a réaffirmé son intention de rapprochement.

Et maintenant qu'allons-nous faire pour que ces bonnes résolutions ne restent pas des vœux pieux ? Car ne nous leurrons pas, si nous ne faisons pas nous-mêmes un pas important vers les parents, nous y serons bientôt contraints par la demande très pressante et justifiée de la part des familles de nos élèves. Il est juste que les deux instances particulièrement concernées par l'éducation d'un enfant puissent le faire la main dans la main et non dos à dos. Nous avons déjà dans nos pratiques des occasions de rencontre que l'on pourrait classer à 4 niveaux :

Au plan individuel: les relations parents/enseignant sont pour ainsi dire passées dans les mœurs. Tous les maîtres voient les parents de leur classe avant Noël. Ce contact personnel est essentiel, le parent peut parler de son enfant, informer le maître de ses difficultés à la maison ou en classe. De son côté le maître peut expliquer ce qu'il attend. On apprend à se connaître et des liens précieux d'estime mutuelle et de collaboration se nouent ainsi. Mais ce lien — pour indispensable qu'il soit — ne saurait rester le seul. A notre avis, il doit être assorti de contacts concernant la classe, soit par réunion de parents, soit par l'organisa-

on de classe ouverte, soit par la collaboration des parents à des ateliers, la préparation d'une fête, d'une sortie, d'une classe verte ou blanche.

Dans ces contacts collectifs, les parents peuvent prendre conscience de la réalité de la classe, ils peuvent replacer leur enfant dans un contexte plus large, connaître d'autres parents, confronter leur appréciation de la situation à celle des autres et éventuellement modifier leur point de vue. Ils trouvent également matière à réflexion dans une discussion générale qui peut les mener à comprendre mieux l'école de leur enfant qui n'est plus celle qu'ils ont connue quand ils étaient eux-mêmes petits. Étant mieux informés, ils pourront être un soutien plutôt qu'un frein lorsque le maître entamera une amélioration de son enseignement.

Le troisième niveau est celui de l'**école ou du quartier**. C'est ici que les motionnaires imeraient créer des conseils d'école regroupant des représentants des parents élus), des enseignants, l'inspecteur et des délégués des autorités municipales. Ces conseils d'école seraient consultatifs et donneraient leur avis et leur appui sur des activités parascolaires, sur des sujets touchant directement à l'éducation familiale tels que les devoirs à domicile, les horaires, les vacances. Nous avons négligé jusqu'ici ce troisième niveau de collaboration. Trop peu d'écoles sont accoutumées à des réunions internes de maîtres, trop peu de quartiers ou de communes ont déjà une association de parents, trop peu de municipalités ont pris l'habitude de consulter les enseignants et les parents sur des questions qui touchent à la gestion matérielle de l'école et de ses activités annexes.

Les relations avec les parents à ce stade sont utiles. Il faut développer les structures existantes, essentiellement favoriser les associations de parents qui sont à tout moment ouvertes au dialogue. Là où le conseil d'école sera souhaité, il faudra qu'il puisse être mis en place et fonctionner pour le bonheur de tous.

Au quatrième niveau, le plus élevé, nous nous trouvons interlocuteurs de l'enseignement primaire ou du Département de l'instruction publique. C'est là que se situe la Conférence de l'instruction publique dont les compétences définies à l'art. 3 de la LIP sont en particuliers les suivantes :

... «*Cette conférence consultative peut être appelée à donner son avis sur toutes les questions générales relatives à l'instruction publique, notamment celles d'organisation, de méthodes, de programmes, de matériel, de mode de désignation du personnel d'examen. Ses préavis ne lient ni le département ni le Conseil d'Etat.*»

L'assemblée SPG n'a pas jugé utile de modifier cet article de la loi pour donner plus de pouvoir à la CIP. Elle ne peut être

que consultative vu le grand nombre de représentants qu'elle groupe et ne saurait en aucun cas être décisionnaire pour cette raison même. Pourtant, s'il fallait institutionnaliser des structures de participation, c'est à cet échelon le plus élevé que nous pourrions peut-être l'envisager.

Jusqu'à présent, la SPG est directement entendue par la direction de l'enseignement primaire lors des séances de délégations.

Le GAPP (Groupement des associations de parents d'élèves) lui aussi est reçu par la DEP.

Nous aurions peut-être intérêt à être

reçus ensemble par la DEP, dans un organe à créer, car il vaut mieux être unis pour négocier des demandes communes. J'en prendrai pour exemple notre engagement commun pour la suppression des prix.

L'assemblée du 15 octobre a donc été un pas de plus vers une collaboration plus efficace avec les parents à tous les niveaux possibles.

Souhaitons que les résolutions votées puissent effectivement rencontrer bon accueil et passer partout dans la réalité.

Erica Louis

La suppression du samedi matin scolaire

Presque tous les partis du Grand Conseil genevois ont, à mi-septembre, émis d'importantes réserves au sujet de l'initiative populaire cantonale pour la suppression du samedi matin scolaire.

Patronnée par un journal tous ménages de la place, l'initiative a facilement réuni le nombre de signatures nécessaires et a abouti.

Si l'autorité compétente ne juge pas l'initiative anticonstitutionnelle, son objet sera soumis au vote du corps électoral genevois, sans doute dans un délai assez rapproché.

Du point de vue pédagogique, il est impensable de supprimer le samedi matin sans compenser les heures scolaires ainsi perdues. En effet, au moment où les programmes s'étendent et se transforment (mathématiques modernes, nouvel enseignement du français, progressive introduction de l'allemand à l'école primaire, développement de l'environnement), il s'avère impossible de restreindre le temps scolaire sans causer un grave préjudice à l'évolution prévue.

Il faut donc ou bien allonger la journée scolaire, ou bien supprimer le congé du jeudi matin ou du jeudi après-midi. La seconde hypothèse me paraît aussi improbable que malvenue.

Improbable, parce que le jeudi, de nombreux groupes sportifs divers et d'activités de toutes sortes drainent des milliers d'écoliers. Combien d'écoles de danse ou de yoga, de clubs de ski ou de natation seraient mis en difficulté par la démission d'innombrables enfants reprenant le chemin de leur classe !

Malvenue, parce que le jeudi est pour les gosses le seul jour où ils ne sont pas encadrés par les parents ou l'instituteur. Interrogez les enfants à ce sujet, vous en serez convaincus !

Garder un jour ou une demi-journée de libre au milieu de la semaine (le mercredi ou le jeudi) et allonger la journée scolaire serait sans doute au goût des couples de parents qui travaillent tous les deux : ils seraient ainsi davantage déchargés de leur progéniture. Mais il est illusoire de croire que les écoliers, déjà si souvent distraits et

inattentifs, bénéficieraient pleinement d'un enseignement quotidien plus long d'une heure.

Quant à un éventuel raccourcissement des vacances, il paraît exclu lorsqu'on sait que les nouvelles périodes de vacances ont été fixées par le Conseil d'Etat il y a deux ans à peine.

Les instituteurs sont unanimes à constater que leurs élèves sont beaucoup moins disponibles le lundi matin que les autres jours : fatigue du week-end, sans doute, passé au chalet ou devant la télévision. Qu'en serait-il, dès lors, si le congé de fin de semaine s'allongeait ?

L'école cherche à s'ouvrir sur le monde. Dans cette optique, le samedi matin est la seule occasion pour l'enseignant d'inviter des parents pour participer à la vie de la classe (présentation d'un métier par un parent, organisation de visites groupant parents et enfants, etc.). Supprimer le samedi matin, c'est mettre brutalement fin à une expérience visant à rapprocher la famille de l'école.

Admettons que, malgré toutes ses difficultés d'application, l'initiative soit acceptée par une majorité des votants. Quels en seraient les avantages ?

Elle permettrait aux parents possédant une résidence secondaire ou projetant une excursion de deux jours de quitter la ville le soir déjà disent les initiateurs. Que se passerait-il alors ?

La congestion des routes et des autoroutes le vendredi soir, semblable à celle des retours du dimanche.

L'abandon de toute vie en ville durant le week-end, chose d'autant plus probable que l'on parle de plus en plus de la fermeture des magasins le samedi et de leur réouverture le lundi matin.

La ville et ses nuisances de plus en plus transportées à la campagne les fins de semaine.

Au moment où l'on prône l'étalement des congés, on s'achemine, au contraire, vers un monde stéréotypé où les gens feraient tous la même chose au même moment.

Eliane Longet
André Richert

Communiqués

Horaire hebdomadaire scolaire

Lors de sa présentation au Grand Conseil à la session de septembre, le moins qu'on puisse dire est que l'initiative GHI sur la suppression du samedi scolaire n'a pas rencontré un enthousiasme fou. A une exception près, il ne s'est pas trouvé un député — de la gauche à la droite — pour soutenir ce projet qui a été renvoyé en commission de l'enseignement et de l'éducation. Elle l'étudierait dans le courant de l'hiver.

Nous croyons savoir que de leur côté, lors de la conférence des inspecteurs, ceux-ci se sont prononcés pour le statu quo, sans entrer en matière sur d'autres solutions. Pour notre part nous avons fait ce pas: tout en réitérant notre attachement au système actuel, nous pensons utile de savoir quels seraient les choix de nos membres au cas où un verdict populaire imposerait le samedi sans école. Si vous n'avez pas encore répondu, hâitez-vous!

Prix scolaires

L'initiative des parents pour la suppression des prix est bien partie. Si vous avez besoin de la liste, téléphonez au 29 26 60. Informez les parents de vos élèves, ils sont moins au courant que vous le pensez !

Nouveaux membres

Le comité a reçu les nouveaux brevetés et leur a présenté la SPG. Nous avons été étonnés d'apprendre que dans quelques écoles, la SPG est inconnue !

Si vous avez des collègues nouvellement arrivés dans l'enseignement, signalez-leur l'existence de la SPG (bulletins d'adhésion à disposition). A ce sujet il est intéressant de constater que des membres qui ont démissionné de notre association en la motivant par «divergence de vue avec la SPG» répondent néanmoins à nos enquêtes... Contradiction, regrets ? La porte est toujours ouverte. Une fois de plus, il est souhaitable que toutes les opinions s'expriment avant que la mauvaise humeur ou la déception conduise à une démission.

L.U.

Urgentissime...

Concerne: correspondants de bâtiments.

A la fin du mois de septembre, le comité a fait parvenir à toutes les écoles (ou institutions) du canton une lettre vous informant de son désir de travailler davantage en

collaboration avec les correspondants de bâtiments. Il nous manque encore quelques réponses de bâtiments !

QUE LES BÂTIMENTS QUI N'ONT PAS ENCORE ENVOYÉ LEUR(S) NOM(S) DE RESPONSABLE(S) S'ACTIVENT...

Concerne: correspondants des groupes d'enseignants non rattachés à une école.

Le comité a aussi prévu de désigner des correspondants responsables des groupes d'enseignants suivants: enseignants détachés au SRP, maîtres de gymnastique, maîtres de rythmique, maîtresses de couture, enseignants détachés à la FAPSE, enseignants détachés à l'environnement, maîtres de dessin et d'activités créatrices, maîtres de musique, méthodologues.

Avons-nous oublié quelqu'un, non rattaché à une école et ne faisant pas partie des groupes ci-dessus ?

QUE CELUI-CI OU CELLE-LA S'ANNONCE...

UNE SEULE MARCHE À SUIVRE (RAPIDEMENT) !

Avertir le secrétariat SPG, tél. 29 26 60 ou Yves Delieutraz, tél. privé 57 37 72 ou tél. prof. 57 49 75.

Merci de votre diligence !

Votre comité

Les prix (suite)

La situation actuelle est des plus confuses: d'une part nous sommes régis par une loi nouvelle, datée du 2 juillet 1979, qui n'a pas à ce jour de règlement d'application. D'autre part, une initiative émanant des associations de parents visant à la suppression des prix est en cours (délai pour le retour des signatures: mi-décembre!). Or, nul ne sait quelle sera l'issue d'une telle initiative, ni quand un règlement d'application

verra le jour. Car nos autorités sont dans l'expectative et attendent le sort de l'initiative pour réagir. Son acceptation par le peuple résoudrait d'un seul coup l'application difficile, voire impossible, de la nouvelle loi...

Mais, les structures administratives étant lentes, tout porte à croire qu'il nous faudra attendre bien longtemps encore pour y voir plus clair... Ce qui est clair, en revanche, c'est que nous continuons à travailler, à évaluer, à chiffrer en notes, sans savoir si que le pouvoir politique décidera concernant les prix qui sont intimement liés aux dites notes ! Troublant...

Voilà ce que le comité vous propose :

- 1) **Une action** tous azimuts pour récolte des signatures. Toute idée (stand de récolte de signature, appels publics, lettres, etc.) sera la bienvenue. L'essentiel est que tous les membres SPG, et non uniquement les membres du comité, prennent une part active à cette récolte. A propos, nous étions environ 500 en assemblée à refuser les prix: si chacun de vous, les 500, trouvait 20 signatures valables (attention: Suisses seulement), nous obtiendrions facilement les 10 000 nécessaires ! Qu'on se le dise. (**Listes à disposition au secrétariat.**)
- 2) **Une information** autour de vous, parents, collègues, municipalité, sur la situation actuelle confuse (voir tableau de la situation ci-dessus) qui peut amener des difficultés en juin 1980, bien plus ardues qu'aux dernières promotions. Peut-être que cela influencera ceci et aidera à la récolte des signatures recherchées. Pour cette information, utilisez la voie qui vous semble la plus propice à votre classe. Si vous avez besoin d'un coup de main pour une lettre-circulaire, avertissez le secrétariat SPG qui vous enverra une lettre type.

Bon courage, à bientôt avec de meilleures nouvelles.

Pour le comité:
Yves Delieutraz

Equipes pédagogiques de Genève

Lors de la troisième réunion inter-équipes, qui a eu lieu le jeudi 7 juin 1979 à Avully, nous avons relevé la présence de nombreux participants. C'était bien sûr un grand nombre d'enseignants travaillant «en équipe». Dans l'ensemble, toutes les équipes pédagogiques du canton étaient représentées. De plus, nous avons eu le plaisir de rencontrer des collègues vaudois et français qui se sont exprimés lors de nos groupes de discussions. Ces contacts ont été très enrichissants.

Un autre point important est encore à relever à propos de cette journée: plusieurs équipes ont exposé des travaux effectués par les élèves. Là encore l'intérêt a été grand. Cette formule devrait pouvoir être renouvelée et surtout étendue.

compte rendu des quatre groupes de discussions

FONCTIONNEMENT DES ÉQUIPES

a) Il a été relevé que le maître complémentaire était une « plaque tournante ». En effet, il apparaissait comme le seul personnage connaissant ce qui se faisait dans chaque classe. Comme cette situation était lourde à supporter, les membres du groupe de discussion ont proposé que les titulaires d'une équipe organisent un tournus dans les classes, ceci afin de favoriser les échanges.

b) En ce qui concerne le **décloisonnement**, il est ressorti, de par les expériences citées, qu'il est nécessaire de le limiter :
— dans le temps
— dans les matières.

Comme exemples intéressants, nous mentionnerons un décloisonnement **par niveau** dans les branches principales (math., lecture, etc.). Le décloisonnement **par intérêt** se pratique plus généralement pour des matières comme l'environnement, les sports, les activités créatrices, l'expression, etc.

c) Des besoins pour une meilleure **évaluation** sont ressentis par tous. De nombreuses tentatives pour y parvenir sont en cours (grille, auto-évaluation, rapports, note globale de français, etc.).

Toutes ces nouveautés ne devraient pas nous faire perdre de vue l'information aux parents. Des explications claires doivent être données afin d'éviter le plus possible les malentendus.

II. BANQUE DE RENSEIGNEMENTS

Une distinction a été faite entre :

- le matériel pouvant être facilement diffusé,
- le matériel pouvant être emprunté; il serait tenu à disposition avec des explications,
- des renseignements d'ordre plus précis (visites, correspondance, etc.).

Il y aurait plusieurs possibilités d'échange :

- soit d'équipe à équipe,
- soit par une personne qui coordonnerait le tout,
- soit par une information à la COMEPEC.

III. LE JOURNAL

Bilan du journal « NOUS ».

Si « NOUS » n'a pas toujours été bien reçu par les parents (manque d'informations, peut-être), il a permis aux équipes de mieux se connaître, de faire passer une information entre elles.

La diffusion de ce journal dans toute la Romandie, voire en Suisse alémanique, permet un échange d'expériences et un partage d'idées. De plus, la confrontation des difficultés avec d'autres enseignants du pays n'est pas à négliger.

«NOUS»: PROCHAIN NUMÉRO

Les équipes pédagogiques ont décidé d'en préparer le prochain numéro. Un papier de plus ? Peut-être... mais un papier pas comme les autres.

« Nous » est une tentative d'ouverture de notre école, une occasion de montrer aux parents de nos élèves, aux autorités scolaires et aux enseignants, ce que nous sommes, ce que nous pensons, ce que nous vivons dans nos classes, enfin quelles pédagogies se développent au sein des équipes. Il serait d'ailleurs difficile de les définir puisqu'elles sont le résultat variable de réflexions sur nos pratiques scolaires.

L'an dernier, trois séances de travail de six heures chacune (environ !) réunissant chaque fois une cinquantaine d'enseignants en dehors de leur classe ont eu lieu. Jamais une réflexion atteignant autant de praticiens de la pédagogie n'a été organisée jusqu'ici dans nos régions en un laps de temps semblable.

L'apparition, il y a trois ans, des enseignants complémentaires a permis aux uns et aux autres de confronter leur manière d'enseigner tout en enseignant. Beaucoup se sont mis alors à ouvrir non seulement la porte de leur classe, mais aussi leur pensée. De là est résulté un foisonnement d'idées et de réalisations que l'on trouvera dans le prochain « Nous ».

Peu de réflexions de parents sont venues encore enrichir nos pages. Un appel est donc lancé, car nous souhaiterions qu'un dialogue s'ouvre avec ceux qui, en fin de compte, doivent assurer les responsabilités premières.

« Nous » est particulièrement destiné à tous ceux qui se souviennent que c'est dans la vie même de la classe, auprès des enfants qu'ont été faites les véritables découvertes pédagogiques de notre époque. Les cher-

cheurs, la plupart du temps, ne les ont que confirmées par la suite. Notre revue s'adresse encore à tous ceux qui acceptent de reconstruire les pratiques scolaires en fonction des objectifs généraux de l'instruction publique.

Bilan de rentrée

La rentrée 79 s'est dans l'ensemble bien déroulée : 8 nouveaux projets d'équipes pédagogiques ont été acceptés. De ce fait, nous comptons dans le canton environ 150 enseignants qui sont concernés par cette pratique d'enseignement. Vingt-cinq postes, soit environ 30 personnes, reviennent aux enseignants complémentaires.

Ces chiffres sont encourageants mais nous ne souhaitons pas en rester là.

Pour la commission EPEC: Ch. H.

Projet de charte

1. Tous les enseignants qui le souhaitent, — y compris les nouveaux brevetés, — ont le droit de se constituer en équipe ou sans enseignant complémentaire.
- 1bis. Une équipe existe à partir de deux enseignants.
2. L'équipe pédagogique est le résultat **d'un libre choix des enseignants** de travailler en commun.
3. L'équipe pédagogique définit et gère son fonctionnement interne.
4. La garantie de fonctionnement d'une équipe est illimitée : seuls les enseignants concernés peuvent décider de son arrêt.
5. Les équipes décident du nombre nécessaire de complémentaires pour leur bon fonctionnement.
6. L'enseignant complémentaire doit être remplacé en cas d'absence comme tout enseignant. Il ne fonctionne pas comme remplaçant.
7. Les équipes ont droit à une décharge mensuelle. Le lieu de la décharge et le choix des personnes qui y assistent sont du ressort de l'équipe.
8. Chaque équipe a droit à un budget de fonctionnement géré par elle-même.

Rédactrice de la rubrique genevoise:
Mme Liliane Urben, c/o SPG, bld Georges-Favon 14, 1204 Genève.
Tél. (022) 29 26 60.



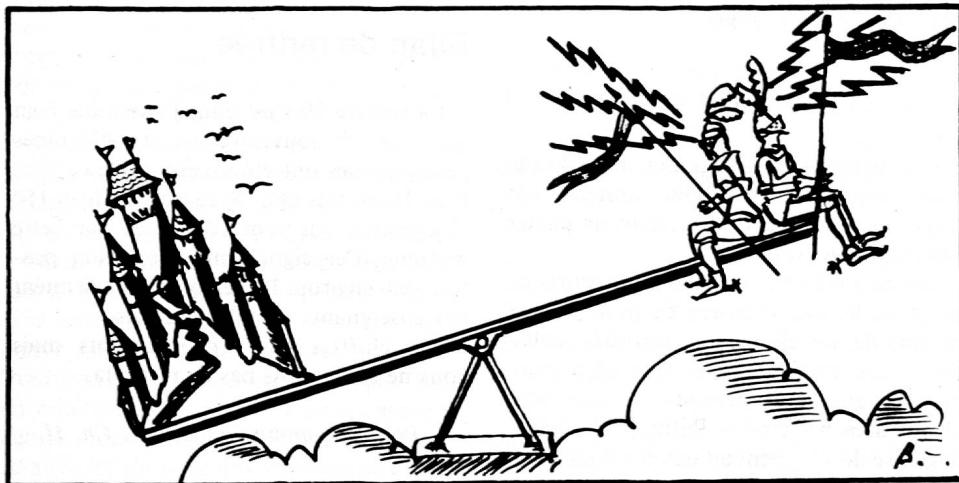
KONTAKT/CONTACT
CH-4411 LUPSGEN

Colonie de vacances ? Semaine d'études ?

Pourquoi perdre du temps et faire des frais inutiles, si vous pouvez atteindre 180 camps de vacances avec une seule demande — gratuitement ! Une carte avec « qui, quand, quoi, combien » suffit.

contactez CONTACT
4411 Lupsingen.

Editorial



La réaction de quelques collègues de l'une de nos sections rappelle de façon brutale que la scission n'est pas encore oubliée. La blessure est encore à vif. Toute démarche risquant d'aboutir à un début de collaboration entre les deux syndicats est aussitôt impitoyablement «ralentie» si ce n'est stoppée. Le mot même de collaboration est assimilé presque automatiquement à l'une des interprétations parmi les plus désobligeantes, historiquement parlant: quiconque essaie d'établir le dialogue avec l'«autre» est qualifié de «collabo» comme en 1941...

Au lieu de se combler, le fossé semble s'élargir quitte à ce que chaque «riverain» se trouve précipité dans le gouffre de l'inefficacité, d'une représentativité fortement réduite.

Certes notre SAE-SPN est riche d'une expérience séculaire. Le dévouement de ses membres du comité, du président cantonal en particulier, est total. L'augmentation du volume des affaires à traiter et à maîtriser n'a pas été compensée par une structuralisation proportionnelle. Notre interlocuteur s'est formidablement développé. Notre syndicat s'est toujours efforcé de faire face même si parfois certains ont pu penser que nous avions choisi la solution qui consiste à limiter les dégâts...

Nous effectuons le travail «à double»: deux associations parallèles réunissant des citoyens exerçant le même métier s'attellent aux mêmes problèmes, travaillant le plus hermétiquement possible. Dans notre époque de rationalisation, le corps enseignant primaire et préprofessionnel disperse ses forces. Notre conviction d'avoir chacun raison est-elle encore réaliste? Il y a certes plusieurs réponses possibles.

Essayons d'imaginer une CS I romande qui aurait, en plus de la SPR, un second interlocuteur «concurrent» de cette dernière?

Les fameuses et sempiternelles questions: combien de membres êtes-vous? Combien y a-t-il d'associations? conservent aux yeux de ceux qui ne sont pas «dans le bain» toute leur importance...

J.-P. Buri

LA DÉCISION DE MODIFIER LA COMPOSITION DE LA COMMISSION D'ÉDUCATION PERMANENTE

Position du Comité central

La décision, prise à l'initiative de la commission d'Education permanente par l'Assemblée générale du SAE-SPN, d'admettre en cet organisme des membres affiliés au SNEPP/VPOD a fait l'objet d'un recours en annulation. Notre correspondant à l'*«Educateur»* a exprimé dans sa chronique, à propos de ce litige, des commentaires dont nous tenons à dire

qu'ils n'engagent que lui-même et non le Comité central.

La proposition contestée ayant été présentée à l'insu du Comité central, ce dernier se sent d'autant plus à l'aise pour examiner ce litige qu'il ne l'a pas provoqué lui-même. Il exprime donc, à ce propos, en toute objectivité, les considérations suivantes:

1. **Le fait que la décision contestée ait été prise à l'unanimité** ne lui confère pas forcément valeur légale. Cette dernière est liée à la procédure suivie. C'est ainsi que la volonté populaire doit se soumettre, pour s'imposer, à certaines règles juridiques.

Il n'y a donc pas lieu de s'offusquer d'un dépôt de recours dans ces circonstances. Notre Comité central se devait de lui accorder tout l'intérêt que nos membres attendent de lui envers le respect de la légalité.

2. **L'attitude qu'il convient d'adopter à l'égard de la décision en cause** ne saurait donc nous être dictée par nos opinions personnelles sur cette question, mais par les conclusions de l'avis de droit que nous avons demandé.

Le Comité central vient d'apprendre qu'il sera dispensé de se livrer à l'examen de cet avis de droit: désireux de dissiper toute ambiguïté, les requérants ont engagé l'affaire devant le tribunal qui prononcera son jugement le 15 novembre 1979.

3. Dans la mesure où l'étude de cette affaire clarifie la situation au sein de notre syndicat et nous permet de tirer certaines leçons, le temps qui lui aura été consacré ne sera pas inutile. Nous vous rendons attentifs à

- veiller, dans nos discussions en assemblée, au respect d'une procédure légale qui permette la prise de décisions mûrement réfléchies;
- assurer à nos membres une information sereine et complète qui les rende conscients de la portée de leurs décisions;
- examiner, à propos du cas particulier et cause ici, le problème des relations avec le syndicat des enseignants VPOD, et tenant compte (voir notre circulaire aux sections) des incidences et des conséquences des décisions envisagées.

Le président du Comité central
Gérald Bouquet

Val-de-Travers: à propos d'un recours

Sous la plume de J.-P. Buri, on lit dans l'*«Educateur»* N° 30 du 5 octobre 1979 que la section du Val-de-Travers a adressé un recours au CC contre le vote intervenu à l'AG de Dombresson en faveur de la proposition de G. Ruedin, proposition tendant à admettre des membres d'un syndicat voi-

sin au sein de la Commission d'éducation permanente.

Comme ce recours n'a pas l'heure de plaisir à notre bulletinier et que par conséquent on tendra à prouver l'incohérence d'une telle démarche, je me propose de reprendre dans les détails la chronologie de nos cogitations :

- assemblée générale de Dombresson : proposition, non parvenue dans les délais, de G. Ruedin ;
- manifestation spectaculaire du syndicat voisin au sujet de «l'affaire des 29 périodes» ;
- démission, fin mai, du soussigné de la Commission EP à cause de la proposition d'inclure des membres de ce syndicat-ci ;
- assemblée de section, le 5 juillet, pendant laquelle ce problème est évoqué mais non pas résolu, car comment sept membres présents auraient-ils pu prendre la responsabilité d'engager la section dans une affaire aussi importante ?
- assemblée de section le 6 septembre, dont l'ordre du jour mentionne ce problème et prise de position que l'on sait.

Par ce recours, nous prions le CC de surseoir («ni plus, ni moins!») à l'examen de la proposition de G. Ruedin. Pourquoi ?

Nous estimons qu'une telle **proposition** (qui n'a pas été présentée dans le délai statutaire de 2 mois au CC) engage le SAE-SPN de façon si fondamentale que tout membre SAE-SPN doit savoir dans quelle voie il conduit son syndicat. C'est, dans le langage d'aujourd'hui, une «option politique», et chaque membre SAE-SPN doit la penser, disons-nous, et non pas la décider dans les douze coups de midi car nous n'allons pas, évidemment, reprendre l'après-midi les «débats-marathon» du matin, débats ayant pris, sur la fin, une couleur très positive et séduisante grâce au rapport dynamique de son non moins dynamique auteur et président de la Commission EP, G. Ruedin. Nous aurions mauvaise grâce de recourir contre des collègues puisqu'aucun d'entre nous n'a évoqué impérativement la motion de censure; certains même ne savent plus s'ils ont voté favorablement et plusieurs, ce qu'ils ont vraiment voté. «Vote positif et unanime!» C'est dire la saturation des esprits à ce moment des débats... Nous ne pouvons pas non plus, affectivement, recourir contre une assemblée générale ni même (si tant est que cela puisse se faire!) contre les circonstances. Nous recourrons pour que chacun puisse se reposer le problème, estimer ses implications, peut-être en tirer la conclusion, en toute connaissance de cause (et revoilà un re-sursis, Jean-Pierre, mais ce ne sera plus long!). Quitte à convoquer le plus rapidement possible une AG extraordinaire qui se prononcera. Cette procédure inspire des craintes non dissimulées à Jean-Pierre...

Mais l'abcès sera vite crevé et ne répandra plus son mal insidieux.

De cette façon, ou bien le CC hâtera la réalisation contenue dans la proposition revotée statutairement, ou bien abandonnera.

En cas de vote positif, il faudra bien, n'est-ce pas, rattraper ce temps fâcheusement perdu (5, que dis-je, 6 mois!) car une section qui empêche ainsi de tourner en rond mérite à tout le moins qu'on s'indigne, qu'on le fasse savoir pour que surtout d'autres ne tombent pas dans ce travers dont l'esprit «démontre à quel point la naïveté est monnaie courante; n'a-t-on pas interprété la volonté de collaboration de notre syndicat avec TOUS les collègues neuchâtelois comme un appel au secours à la VPOD. Quelle grave erreur ! Quel manque de lucidité... Nous nous permettons à notre tour de sourire de cette interprétation très personnelle. L'avenir démontrera le manque de cohérence de tels propos» (cf. «Educateur» N° 22, 15 juin 1979, Contacts syndicaux, J.-P. Buri). Après ce «sourire» condescendant et paternel, de graves questions :

- En cas de vote positif, donc, et dans la volonté de collaboration de TOUS les collègues neuchâtelois, ne faudrait-il pas constituer une commission d'Education permanente rassemblant en son laaarge sein, TOUS les syndicats et TOUS les membres du corps enseignant neuchâtelois ?
- La Commission EP/SPN a rendu sans un doute aucun un inestimable service au SAE-SPN qui l'a créée et accessoirement à tout le corps enseignant par son action auprès de l'Université; notre voisin de syndicat et TOUS les collègues neuchâtelois ont-ils participé activement aux travaux de ladite Commission EP ? Avons-nous mauvaise conscience de ne pas les avoir associés à nos travaux ?
- La proposition d'inclure des membres du syndicat voisin dans les affaires du SAE-SPN a déjà séduit les responsables d'une autre commission SAE-SPN. A quand la transformation en représentations mixtes de la Commission financière et peut-être d'une Commission des statuts ?
- Le SAE-SPN a été mis en question précisément quant à son identité lors de l'AG de Dombresson, le 9 mai dernier. Aurait-on pu répondre à notre perspicace interrogateur que c'est notre action, notre efficacité, qui font notre authenticité ? Faut-il un dogme toujours, pour justifier notre existence ?

H. Zill,
Président section Val-de-Travers

Mea culpa

J'ai appris par notre président cantonal qu'une lettre du président de la section du Val-de-Travers dont j'ignore le contenu paraît dans ce même numéro. Je n'ai reçu aucune copie ni avertissement de ce dernier. Il faut croire que le **réacteur** cantonal n'a pas à être mis au courant. Soit.

Je tiens toutefois à préciser que je ne tenais aucune démarche à caractère calomnieux et qu'il n'y avait aucune volonté quelconque de ma part de déclencher une polémique dans le rapport que j'ai fait de la séance du CC impliquée. Sinon une teinte de désarroi: aucun membre de quelque association que ce soit ne peut assister sans une profonde consternation à la coalition **involontaire** d'une section et du DIP, action «commune» dont le résultat est qu'en l'espace de quelques jours une commission voit ses dernières réalisations contrecarrées **après coup**.

Le perfectionnement à l'Université d'une part est hypothéqué par la suppression inattendue des décharges malgré leur acceptation, dans un premier temps (cf. «Educateur» N° 18, p. 582: «La proposition de modalité de décharge-horaire dont bénéficiaient les enseignants inscrits à des cours universitaires nous paraît raisonnable et acceptable. Je vous confirme, dès lors, par la présente, l'accord des services de l'enseignement primaire et secondaire.»).

D'autre part, l'ouverture accordée — en toute conscience, j'en reste persuadé — à la commission EP/SPN en ce sens que sa proposition «de demander à nos collègues du SNEPP-VPOD à se faire représenter à titre paritaire au sein de cette commission afin d'établir une collaboration entre nos deux associations» est sérieusement «retardée». Peut-être l'espérance des recourants est-il qu'une seconde assemblée, convoquée statutairement, dont le comité aurait reçu dans les délais statutaires une demande en bonne et due forme, se prononce dans le même sens. Il n'y aurait plus alors qu'à regretter le temps «perdu». Soyons optimistes et souhaitons que nous n'ayons pas trop souvent besoin de l'avis éclairé d'un juriste puis du jugement d'un tribunal pour savoir ce que nous voulons faire.

J.-P. Buri

Comité central

La prochaine séance de notre comité aura lieu le vendredi 26 octobre. Le prochain «Educateur» (N° 34) qui vous parviendra le 2 ou le 3 novembre doit être «prêt» mardi 23 octobre.

Vous ne connaîtrez que le 16 novembre la position que prendra le comité quant à la manière de défendre le SAE-SPN devant le

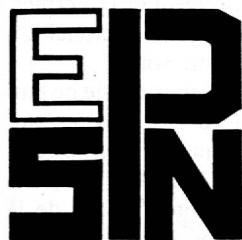
tribunal de district du Val-de-Travers: en effet, le recours opposé par cette section a été reçu et la section du Val-de-Travers a introduit une action en annulation de la décision de l'Assemblée générale de Dom-

bresson, décision qui approuvait la proposition de la Commission d'éducation permanente «de demander à nos collègues du SNEPP-VPOD à se faire représenter au sein de cette commission à titre paritaire

afin d'établir une collaboration entre nos deux associations».

Le 15 novembre, notre président cantonal est invité, à titre de défendeur, à la séance du tribunal de district qui tranchera

J.-P. Buri



PERFECTIONNEMENT À L'UNIVERSITÉ

Oui, mais... sans décharge !

Pendant les vacances d'automne, les collègues inscrits aux cours universitaires ont eu la désagréable surprise de recevoir du DIP la lettre suivante: (extraits)

«Nous avons l'avantage de vous informer, d'entente avec notre collègue, chef du service de l'enseignement secondaire, que votre inscription à l'un des cours universitaires annoncés par le programme de formation continue a pu être prise en considération.»

» Toutefois, contrairement à ce qui vous a été annoncé à page 46, point 1.2 du programme des cours, une décharge d'enseignement pour votre participation à un cours universitaire ne pourra pas vous être accordée durant la présente année scolaire. Des difficultés quant aux modalités d'application ayant surgi, nous devons réexaminer cet aspect du problème avec tous les partenaires intéressés: commissions scolaires, directions d'écoles et associations professionnelles.»

(Signé: le chef de service de l'enseignement primaire
R. Hugli)

Cette surprise suivait de peu la nôtre comme le relate notre lettre-circulaire adressée aux 80 titulaires inscrits:

Chers collègues,
Vous venez de recevoir la confirmation de votre inscription assortie de la suppression pure et simple de la décharge! Nous partageons votre étonnement, votre déception et votre indignation d'autant plus que cette décision a été portée à notre connaissance il y a une semaine seulement, très exactement le jeudi 4 octobre, au Château, entre 7 h.15 et 7 h.45. Nous avons aussitôt réclamé une seconde entrevue, fixée au mardi 9, à laquelle assistaient les 2 chefs de service, MM. Hugli et Vuilleumier, le président du SAE-SPN, Gérald Bouquet et 2 membres de la commission EP, Ruth Rege et le soussigné. Nous nous sommes élevés contre le caractère abrupt et arbitraire de la

décision et nous avons plaidé en faveur d'une année expérimentale avec les avantages qui nous ont été consentis en bonne et due forme. Mais, mis au courant de la réticence, voire de l'opposition résolue au principe de la décharge «mobile» des 3 directeurs des Ecoles primaires de Neuchâtel, de La Chaux-de-Fonds et du Locle, soutenus par plusieurs inspecteurs et directeurs d'école secondaire, le chef du DIP avait déjà tranché à notre détriment.

Ce n'est pas de gaieté de cœur que nous nous sommes résignés à accepter le compromis — maintien des cours sans décharge — proposé par M. Hugli. Nous sommes conscients que, dans ces conditions, vous devez hésiter à honorer votre engagement (pourquoi se gêner quand le mauvais exemple vient d'*en haut*) et que certains se désisteront. Dans ce cas, par égard pour le recteur, les doyens et les maîtres de cours, faites-le savoir au plus vite. Je souhaite cependant que la plupart d'entre vous se sentent suffisamment disponibles pour tenir l'aventure universitaire. Elle en vaut la peine!

(Signé: le président de la co. EP/SPN
G. Ruedin)

Ainsi, alors que les 2 chefs de service avaient accepté le 10 avril 1979 nos propositions de décharge par lettre officielle en les qualifiant de «raisonnables», tout fut

remis en cause en l'espace de 15 jours par volonté des directeurs et inspecteur d'école. Prenons bonne note tout au moins de la promesse (?) de nouvelles négociations «avec tous les partenaires intéressés commissions scolaires, directions d'école et associations professionnelles afin de placer les cours universitaires destinés aux enseignants sur des bases solides et incontestables».

Nous vous tiendrons au courant.

Gabriel Ruedin

Section de Neuchâtel-District

Le comité de section a convoqué un assemblée de district. Les convocations ont été envoyées le 17 octobre. L'ordre du jour prévoit, entre autre, une première discussion sur l'éventualité, voire la nécessité d'engager, au niveau du district de Neuchâtel, un dialogue avec nos collègues de l'autre syndicat. La création possible d'un sorte de mini-cartel est envisagée.

Cette proposition émane d'un collègue et a été adoptée à l'unanimité sans que le président ait à trancher!

D'autre part, le comité a refusé d'entrer en matière quant à la mise en discussion de décisions prises à la dernière AG de Dom bresson. Les membres de notre section pourront donc s'exprimer à ce sujet au moment des divers.

J.-P. Buri

Rédacteur de la rubrique neuchâteloise:
M. Jean-Pierre Buri, Bachelin 4, 2074 Marin. Tél. (038) 33 15 05.

MATHÉMATIQUE 6

Vous pouvez obtenir des photocopies des réponses du manuel de 6^e année. 55 pages. Prix: Fr. 10.—.

Michelange Schmidt, instituteur,
1774 Montagny-les-Monts, tél. (037) 61 29 75.

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS DU SEJ

Constitution des commissions permanentes

Le SEJ jouera un rôle prépondérant dans le modelage de l'Ecole jurassienne. Interlocuteur privilégié du gouvernement, il sera associé, avec les autres sections cantonales de la SPR, à la construction, au maintien ou à la modification des structures de l'Ecole romande. Au cours de l'assemblée des délégués qui s'est tenue le 26 septembre aux Rangiers, il a pris diverses décisions importantes, parmi lesquelles la nomination de membres des trois commissions permanentes. 53 délégués, représentant les 3 sections et 11 associations, ainsi que 9 membres du Comité central, participaient à ces troisièmes assises du SEJ.

C'est en l'absence de Paul Simon qu'Adrien Schaffner, désigné à l'unanimité, a fonctionné comme président de cette assemblée. Le CC a tout d'abord informé les délégués sur son activité. S'agissant des **gratifications pour ancienneté de service**, Marc-Alain Bérberat a rappelé que l'Assemblée constituante avait décidé de ne pas octroyer celles qui concernaient 25 et 35 ans. Le CC est intervenu auprès du DIP du canton de Berne en invoquant le cas de force majeure. Deux requêtes ont été adressées à cette autorité. Alors que la première recevait une réponse négative, il n'a pas encore été répondu à la seconde. Les gratifications pour 20, 30 et 40 ans avaient été implicitement acceptées par l'Assemblée constituante; toutefois, le gouvernement n'étant pas fixé quant à la détermination de l'année «zéro», a transmis le dossier au Parlement qui en discutera lors de sa prochaine séance.

Le CC est intervenu auprès du département de l'Education pour exprimer son regret de n'avoir pas été consulté à propos de la **nomination des membres des commissions scolaires cantonales**. Le SEJ a reçu la promesse de donner droit à la demande du CC en augmentant leur effectif. Le CC a plaidé encore pour un regroupement des différents **organismes scolaires** (CIP, Centre de perfectionnement, Commission des moyens d'enseignement), ce qui éviterait les hiatus que l'on connaît actuellement.

Les **représentations** dans les multiples commissions de la SPR donnent du fil à retordre au CC, les difficultés étant souvent grandes de découvrir des collègues disposés à assumer une telle charge.

Lors d'une réunion que le SEJ a tenue avec l'Association jurassienne du personnel de l'Etat, nos représentants ont rendu les fonctionnaires attentifs à la différence de statut régissant ces deux catégories. Il y a eu accord entre le SEJ et l'AJPE concernant différents problèmes, comme par exemple la désignation des membres du comité de la caisse de pensions. Il est apparu que le SEJ

montre une attitude nettement plus combattive que l'Association des fonctionnaires.

Le CC a demandé que le **Journal officiel scolaire** soit distribué à tous les enseignants, et non seulement, comme c'est le cas aujourd'hui, aux écoles.

Paul Möckli rapporta sur une importante démarche du CC qui fut couronnée de succès. A la suite de la **mise au concours de tous les postes d'enseignants des écoles de l'Etat** pour le début de l'année scolaire 1979, le CC réagit vigoureusement, créa un groupe de travail, demanda et obtint une entrevue avec le représentant du Gouvernement. Satisfaction lui fut entièrement donnée, à savoir le reclassement quasi total des enseignants aux écoles normales et la mise au concours des enseignants aux écoles de l'Etat reportée en 1980. Activité également dans le secteur du **chômage**: intervention de notre secrétaire René Bilat au Parlement, et entrevue avec le département portant sur la réorganisation de la centrale de remplacements, l'octroi d'un congé parental, l'enseignement en duo et l'opposition à toute fermeture de classes.

L'organisation de la **caisse de pension**, dit Pierre Ielmi, demandée en janvier déjà par le Comité provisoire du SEJ, n'a été mise sur pied qu'en juin seulement par le gouvernement. L'Assemblée des délégués, qui comprend 45 membres, est formée de 27 enseignants (26 du SEJ et un de la VPOD). A ce jour, 3 enseignants font partie du comité (Anne-Marie Choulat, Pierre Ielmi et Jean-Marie Voirol). Une ferme revendication a été déposée afin que le gouvernement, dans la désignation de sa délégation, tienne mieux compte de la représentativité du SEJ. Promesse lui a été donnée que ceci serait fait très prochainement.

Le SEJ a demandé et obtenu l'**étude de la retraite anticipée**. En ce qui concerne le **partage des biens entre la CACEB (BE) et la caisse de pensions (JU)**, un contentieux de 13 millions de francs est actuellement objet de litige entre les deux caisses. Il a été

admis que le partage était du ressort des assurés sortis de la CACEB et non du gouvernement. Aucune décision n'a encore été prise concernant le placement des fonds et la situation des déposantes.

Le SEJ, rapporta ensuite Liliane Schöni, participe aux travaux du groupe «Solidarité-chômeurs» qui réunit des représentants de notre syndicat, de la VPOD et du CRT. Une commission s'occupe de l'étude du transfert de la **centrale de remplacement** au bâtiment administratif de l'Etat et de son organisation par celui-ci.

René Bilat a rappelé ensuite les réalisations du CC, dans le **domaine des assurances**, à la suite des décisions prises par l'assemblée générale: assurance RC, obligatoire, qui couvre tous les membres du SEJ en ce qui concerne les lésions corporelles et les dégâts matériels causés par les assurés dans toutes les activités pédagogiques de ceux-ci; une assurance pour perte de salaire, obligatoire, qui complète le salaire de l'Etat dès le 361^e jour de maladie, et ce durant 720 jours; une assurance maladie et accidents, facultative, qui, par son caractère de contrat collectif, offre des prestations intéressantes pour des primes avantageuses. Cette assurance est gérée par le secrétaire du SEJ.

Approbation des statuts des sections et des associations

A la suite des rapports présentés par Pierre Ielmi et le secrétaire, l'assemblée approuva les statuts de toutes les associations faisant partie du SEJ, sauf celles de l'Association cantonale des maîtresses d'ouvrages, qui doivent être revus fondamentalement, de l'Association des enseignants sans place et de l'Association des retraités, qui n'ont pas encore été présentés au CC.

Cotisations différencierées

Au nom du CC, Jean-Claude Farine proposa des cotisations des membres différencierées pour tenir compte des vœux de l'assemblée des délégués du 2 mai 1979, soit une base forfaitaire de 100 francs et des cotisations s'étalant entre 168 et 232 francs. La proposition ayant été combattue, le vote des délégués donna les résultats suivants: cotisation unique de 200 francs: 10 voix (5 voix de la Chambre des sections et 5 voix de la Chambre des associations); cotisations différencierées: 36 voix (21 et 15).

De ces décisions découlent les cotisations suivantes, par catégorie: Fr. 168.— pour les maîtresses d'école maternelle; Fr. 186.— pour les maîtresses d'ouvrages; Fr. 192.— pour les maîtresses d'économie familiale et les maîtres et maîtresses primaires; Fr. 214.— pour les maîtres secondaires et les maîtres aux écoles moyennes; Fr. 232.— pour les maîtres aux écoles de commerce, les maîtres aux écoles normales et de lycée.

Le règlement des indemnités

La précédente assemblée des délégués avait pris une décision concernant les indemnités qui démontra bien vite ses incohérences. Ainsi, le caissier aurait dû verser une somme de 260 francs à un délégué qui s'était rendu à une assemblée SPR à Martigny, alors que son billet de chemin de fer en 1^{re} classe lui revenait à 70 francs. Le CC proposait maintenant le remboursement des frais de déplacement sur la base du tarif des transports publics et, pour les localités non desservies par un transport public, 30 cts/km/voiture jusqu'à la prochaine tête de transport, ceci pour l'intérieur du canton; pour l'extérieur du canton, il est remboursé le billet de chemin de fer 1^{re} classe avec limite, pour de petits parcours, laissée à l'appréciation du CC.

La première proposition l'emporta par 28 voix (13 des sections et 15 des associations) contre celle d'un délégué qui proposait d'uniformiser à 30 cts/km/voiture les déplacements à l'intérieur du canton. La seconde concernant les déplacements hors du canton fut admise à l'unanimité.

Le décompte du partage des biens SEB/SEJ

Après rapport de Françoise Doriot, au nom du CC, les délégués approuvèrent à une majorité évidente le partage de la fortune de la SEB entre celle-ci et le SEJ. Sur un avoir de 3 millions de francs environ, le SEJ a reçu 239 935 francs, dont 68 432 francs représentant les cotisations des enseignants primaires et des maîtresses en économie familiale à la caisse de compensation de la SEB.

Nomination des membres aux commissions permanentes

Après avoir entendu le rapport de Maurice Jecker, membre du CC, les délégués

procéderont à la nomination des membres des commissions permanentes. Elles seront formées ainsi:

Commission pédagogique:

Section des Franches-Montagnes: Françoise Marquis, m. sec.; Danielle Guttinger, m. enf.; Gilles Fleury, m. sec.; René Froidevaux, inst.

Section d'Ajoie: Umberto Bedogni, m. lycée; Jean-François Conus, m. sec.; Jean-François Lachat, inst.; Edouard Sanglard, inst.

Section de Delémont: Eliane Carnal, inst.; Louis-Joseph Fleury, inst.; Françoise Marquis, inst.; Josette Joliat, inst.

Associations: éc. com., Fernand Donzé; m. sec., André Donzé; éc. fam., Rolande Baume; éc. norm., Michel Girardin; éc. prof. art., Christian Ehksam; m. ouvrages, Jeanne Willemin-Borer; m. enfantines, Judith Baumgartner; prof. lycée, André Denis; ens. prim., Alberte Veya.

Cette commission comprend 24 membres, 12 étant désignés par les sections et 12 par les associations. Les 3 membres manquant pour compléter ceux des associations seront proposés incessamment et leur nomination ratifiée par le CC (décision de l'assemblée des délégués).

Commission des traitements et des conditions de travail:

Section des Franches-Montagnes: Marianne Gogniat, inst.; René Girardin, m. sec.

Section d'Ajoie: Paul Sanglard, inst.; Denis Schrameck, m. sec.

Section de Delémont: Georges Steiner, inst.; Daniel Voirol, m. sec.

Commission d'éducation permanente:

Section des Franches-Montagnes: Xa Froidevaux, inst.; Ronald Baume, m. Section d'Ajoie: Jean Thüller, inst.; Cziella Widmer, prof. lycée.

Section de Delémont: Myriam Theuri inst.; Alexandre Hof, m. sec.

Les 33 membres dont les noms publiés ci-dessus ont été élus à l'unanimité.

Dans les divers

Une demande d'ajouter un dépliant de la Société jurassienne d'Emulation à un «tous membres» est refusée par le CC. Motif: seules les communications émanant des sections ou des associations peuvent être prises en considération.

L'Association des enseignants primaires est d'accord de verser la somme qui revient du partage des biens (60 000 francs) à la caisse du SEJ à la condition que toutes les associations qui ont eu droit au partage de leurs caisses de compensation abandonnent également leur part au SEJ. L'Association des maîtres secondaires prendra une décision lors d'une prochaine assemblée générale.

Jean Chevalier déplore le manque d'informations fournies par le CC aux sections et aux associations. L'«Educateur» informe, c'est vrai, mais tardivement, si l'interpellateur. Il souhaite que le secret de la commission se condense les procès-verbaux et adresse résumés aux présidents intéressés. Le secrétaire répond qu'en attendant de trouver une solution à ce problème, il est loisible aux présidents de se renseigner par téléphone auprès du secrétaire.

L'assemblée, levée à 19 h.30, a duré 4 heures.

A. Bahr

Passage de l'école primaire à l'école secondaire

Le Service de l'enseignement vient d'élaborer un projet pour harmoniser la procédure de passage de l'école primaire à l'école secondaire. Ce projet s'inspire de l'expérience acquise en Ajoie durant ces dernières années. Il prévoit en outre la création d'une commission cantonale de passage. Au cours d'une première séance à laquelle le Service de l'enseignement invite le SEJ, ce dernier donnera son avis sur le projet que nous publions ci-dessous.

Le CC a décidé de répondre favorablement à l'invitation. Il regrette cependant de ne pas avoir été associé à son élaboration. Il est cependant favorable à son acceptation, tout en considérant avec force qu'il ne peut s'agir que d'une expérience dans l'année en cours. Ce projet propose une solution meilleure que celle pratiquée par exemple à Delémont, il faut en aucun cas oublier qu'il prolonge le système scolaire actuel.

Maurice Jecker, Michel Lachat et René Bilat représenteront le CC/SEJ à cette séance.

Projet

A) PRINCIPE

Le passage de l'école primaire à l'école secondaire s'effectue en fonction de trois critères de base:

- 1) Le désir des parents.
- 2) L'avis de l'instituteur de quatrième année qui, en fonction de la connaissance qu'il a de l'enfant et de ses résultats scolaires, juge que celui-ci est apte ou inapte à suivre le cours de l'école secondaire.

- 3) La décision d'admission de la commission de l'école secondaire.

Remarques

1. Dans le cas d'un enfant dont les parents ne souhaitent pas qu'il fréquente l'école secondaire alors qu'il paraît en manifester les aptitudes, il est du devoir de l'instituteur d'intervenir auprès des parents.
2. Dans le cas où les parents contestent la décision de non-admission prise à l'endroit de leur enfant, ils ont la possibilité de le présenter à un examen portant sur les connaissances acquises en quatrième.

B) LES ÉPREUVES COMMUNES

Afin d'aider l'instituteur à asseoir son jugement de manière plus sûre, à le situer dans un contexte plus vaste, à prendre en compte également les exigences et les possibilités concrètes d'accueil des écoles secondaires, le Service de l'enseignement met à sa disposition quatre épreuves communes élaborées par une commission cantonale, réparties au cours de l'année scolaire, passées par la totalité des élèves de quatrième année, corrigées en commun par les enseignants.

Ces épreuves communes ne sont en aucun cas des examens dans le sens habituel du terme. Elles sont passées dans le cadre habituel de l'élève sans préparation antérieure particulière, sans valorisation ni dramatisation a posteriori des résultats.

Elles sont passées dans la même demi-journée dans l'ensemble des classes de quatrième du canton. Afin d'éviter une uniformisation exagérée du processus d'enseignement en quatrième année et attendu que l'instituteur dispose de multiples occasions de tester les connaissances relatives au plan d'études, les épreuves communes mettront plus l'accent sur les aptitudes scolaires (niveau de langage en français, faculté de raisonnement en mathématique) que sur les connaissances.

C) TEST D'APTITUDE

Les élèves sur l'orientation desquels l'instituteur, au terme de la quatrième année, éprouve encore des difficultés à se prononcer, sont soumis à un test d'aptitude élaboré par l'Office d'orientation scolaire et professionnelle.

Ce test est passé en classe sous la responsabilité de l'instituteur et est corrigé de manière anonyme par l'Office d'orientation scolaire et professionnelle.

Ces résultats sont communiqués à l'instituteur et au groupe d'admission de chaque zone.

D) LA COMMISSION CANTONALE DE PASSAGE

- 1) Le Département de l'éducation et des affaires sociales nomme une commission cantonale de passage comprenant onze membres, six instituteurs, quatre maîtres secondaires et un représentant de l'orientation scolaire et professionnelle.
- 2) Cette commission reçoit le mandat suivant:
 - a) Elaborer les épreuves communes selon un calendrier défini en accord avec le Service de l'enseignement.
 - b) Elaborer les directives de correction des épreuves communes.

- c) Sanctionner le test d'aptitudes élaboré par l'Office d'orientation scolaire et professionnelle.
 - d) Assister les groupes d'admission de chaque zone dans leur tâche.
 - e) Elaborer l'examen de passage.
- 3) Les membres de la commission cantonale bénéficient des indemnités prévues par l'ordonnance concernant les indemnités journalières et de déplacement des membres des commissions cantonales (RSUJ 172.356).

E) LES GROUPES DE CORRECTION

- 1) Pour la correction des épreuves communes, il est constitué quatre groupes de correction:
 - a) Ajoie (pour les écoles secondaires de Porrertruy, Bonfol, Chevenez).
 - b) Franches-Montagnes (pour les écoles secondaires des Breuleux, du Noirmont et de Saignelégier).
 - c) Delémont-ville.
 - d) District de Delémont (pour les écoles secondaires de Bassecourt, Vieux, Courrendlin).
- 2) Chaque groupe de correction comprend la totalité des instituteurs de quatrième année ainsi que deux à trois délégués de la commission de passage.
- 3) Les groupes de correction se réunissent après chaque épreuve commune pour procéder à la correction étant bien entendu que chaque enseignant corrige les épreuves de sa propre classe.
- 4) Après chaque épreuve commune un niveau moyen est fixé pour la zone de recrutement concernée par les délégués de la commission de passage et communiqué aux instituteurs.
- 5) Les instituteurs sont déchargés d'une heure d'enseignement pour leur permettre d'assister aux réunions de groupe de correction.

I) LA PROCÉDURE

Début de l'année scolaire : l'instituteur procède à une information approfondie auprès des parents et des élèves sur les modalités de passage.

Fin novembre:	Première épreuve commune
Mi-janvier:	Deuxième épreuve commune
Mi-mars:	Troisième épreuve commune
Mi-avril:	Inscriptions préalables des élèves à l'école secondaire
Dernière semaine d'avril:	Dernière épreuve commune
Première semaine de mai:	Les instituteurs classent leurs élèves en 3 catégories : capables de suivre, cas épineux, non capables
Deuxième semaine de mai:	Test d'aptitude pour les cas épineux
Troisième semaine de mai:	Réunion du groupe d'admission ; décision d'admission de la commission de l'école secondaire
Première semaine de juin:	Examen de passage pour les élèves dont les parents n'admettent pas la décision de la commission d'école.

Cours de perfectionnement (Jura)

- 1.3.2. **Education musicale:** Introduction au fichier de 4^e année (suite cours 1.3.2. de 1978).
MM. J.-L. Petignat, V. Ragni, H. Monnerat, Delémont.
Les 5, 6 et 7 décembre à Delémont.

F) LES GROUPES D'ADMISSION

Afin d'adresser les propositions d'admission à la commission d'école concernée on constituera dans chacune des zones définies au chapitre «groupes de correction» un groupe d'admission qui comprendra deux délégués de la commission cantonale, les directeurs et les présidents des commissions des écoles secondaires concernées. Ce groupe se réunira une fois pour prendre connaissance des propositions d'admission des instituteurs et pour traiter les cas épineux en fonction d'un rapport de l'instituteur, du résultat des épreuves communes et du test d'aptitude.

G) LE SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT

- 1) Il assiste la commission cantonale de passage en assurant la multicopie et la diffusion des épreuves communes, des tests d'aptitude de l'examen.
- 2) Il surveille et évalue la procédure de passage.
- 3) Il traite les recours éventuels par le canal de l'inspecteur des écoles secondaires.

H) L'OFFICE D'ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE

- 1) Un délégué de l'Office siège à la commission cantonale de passage et participe à l'élaboration des épreuves communes.
- 2) L'Office prépare un test d'aptitude sanctionné par la commission cantonale de passage. Il en assure la correction et transmet les informations aux groupes d'admission.

Rédacteur de la rubrique jurassienne :
Abel Babey, Pastourelles 17,
2800 Delémont. Tél. (066) 22 29 34.

Nouvelles du Centre de perfectionnement

Principales caractéristiques du programme 1980

Ce nouveau programme propose:

- une présentation nouvelle
- un avant-propos rédigé par M. H.-L. Favre, directeur de l'Instruction publique
- un choix de textes ayant pour but de transformer un simple catalogue en un document à lire et à méditer. Thèmes retenus:
 - problèmes prioritaires posés
 - schémas: besoins, documentation, recherche, pédagogie
 - schéma: Centre interrégional de perfectionnement
 - graphiques et analyse des actions menées de 1972 à 1979
- une enquête menée en vue de l'organisation de cours semestriels
- une session pédagogique d'été confiée à des pédagogues venant de Suisse et de l'étranger
- un séminaire conduit par M. H.-L. Favre, directeur de l'Instruction publique, ayant pour thème la conception globale de l'enseignement dans le canton de Berne et destiné aux directeurs responsables d'écoles, présidents de commission et leurs délégués et cadres de l'enseignement
- le début du recyclage dans le domaine du français rénové
- un choix de cours important pour les écoles professionnelles artisanales, commerciales, techniques, de métiers et supérieures de commerce

- un programme planifié pour les maîtresses d'écoles enfantines
- un programme varié d'éducation physique avec l'organisation d'une nouvelle semaine de sports en été
- une possibilité d'organiser des séminaires, entretiens et visite et laisser à la libre appréciation des enseignants et des écoles
- une collaboration plus intense avec le Centre de la partie alémanique du canton
- une collaboration plus étroite avec le Centre suisse pour le perfectionnement des professeurs de l'enseignement secondaire (CPS Lucerne) et l'OFIAMT.

Chaque enseignant, commission d'école, institution concernée recevra ce programme dans le courant du mois.

AVIS IMPORTANT

Nous attirons l'attention de:

- toutes les institutions, associations et animateurs qui ont organisé des cours et manifestations de perfectionnement;
- tous les participants à des cours isolés et non inscrits dans le livret de cours (CILA, cours normaux suisses, Centre de Lucerne, etc.);
- tous les groupes de travail reconnus;

sur le fait que les décomptes (subvention, frais) doivent parvenir à la Direction du Centre de perfectionnement, rue de l'Hôtel-de-Ville 16, 274 Moutier, jusqu'au 1^{er} décembre 1979, au plus tard. Passé ce délai, aucun décompte ou demande ne pourra être pris en considération.

Nous rappelons qu'une demande préalable de subvention doit être obligatoirement adressée au Centre de perfectionnement, deux mois avant la date du début du cours.

Le directeur:
W. Jeanneret

Education physique à l'école

Cours 5.102.10. SKI ALPIN

Corps enseignant concerné: Tous les niveaux.
Lieu: Les Crosets, VS.

Dates: Du 2 au 6 janvier 1980.

Inscriptions: Les enseignants qui désirent participer à ce cours demanderont sans tarder la formule d'inscription au soussigné; dernier délai 1^{er} novembre 1979.

Henri Girod, IEP
2533 Evilard

Rédacteur de la rubrique du Jura bernois:
M. Yves Monnin, secrétaire-adjoint SEB,
Brunngasse 16, 3011 BERNE

CONSULTATION: LES APPUIS PÉDAGOGIQUES

Les conditions de travail des enseignants

(Le texte est tiré du statut de l'enseignant)
(Congrès SPR 1978)

Depuis une trentaine d'années, le rôle de l'école dans la société s'est profondément modifié. Hier encore, la transmission du savoir et des traditions était l'affaire de l'école et de la famille.

Aujourd'hui, journaux, radio, télévision, cinéma, voyages... prennent une part de plus en plus importante dans la transmission des connaissances. Plus que jamais, l'intérêt de l'enfant est dévié vers ces stimuli extérieurs à l'école qu'est notamment l'image cinématographique et télévisée.

Le désir d'évasion et d'ouverture vers le monde est nourri par ces nouveaux moyens de communication.

La transmission orale traditionnelle ne peut rivaliser de vitesse ou d'impact avec les médias modernes; elle subit un déclin brutal.

Si l'école ne veut pas subir le même sort, elle doit s'adapter à un nouveau rôle social: elle diffusera des connaissances, centralisera et redistribuera les informations recueillies hors de l'école, donnera des méthodes de travail, animera l'étude et la réflexion.

Ce rôle nouveau implique une modification importante des conditions de travail de l'enseignant.

L'EFFECTIF DES ÉLÈVES

Si l'enseignement «ex cathedra» peut aisément s'accommoder d'un nombre important d'élèves, il n'en va pas de même des méthodes

relevant de conceptions plus modernes. Le travail de groupe, l'individualisation de l'enseignement, le développement d'une attitude de recherche collective, etc., exigent de la part du maître une présence active auprès des élèves, ainsi qu'une grande disponibilité et un investissement considérable.

L'HORAIRE

Dans toutes les branches de l'industrie, l'horaire hebdomadaire et annuel des travailleurs a été considérablement réduit au cours du dernier siècle. Seul l'horaire des enseignants et des élèves, de par la prolongation de la scolarité, a subi une évolution inverse. N'est-ce pas un paradoxe lorsque l'on songe que les conditions de vie moderne ont un effet beaucoup plus «stressant» et mettent le système nerveux des enfants à bien plus rude épreuve que celles de naguère? Le déséquilibre entre l'activité ludique

et l'activité cérébrale de l'enfant s'accentue puisque la télévision notamment empiète sur le temps consacré aux jeux. Mieux même, les jeux doivent maintenant être éducatifs ! Ce déséquilibre n'a pas échappé aux instances fédérales compétentes puisqu'elles ont ressenti la nécessité d'augmenter les heures d'éducation physique, c'est-à-dire d'organiser de manière artificielle, systématique et obligatoire, ce qui aurait dû rester en bonne partie une activité spontanée de l'enfant.

Nous avons entrevu tout à l'heure le rôle nouveau du maître. Il est évident que cette nouvelle conception de l'enseignement nécessite une révision de l'horaire de l'enseignant. L'organisation par groupes d'une leçon, la recherche par les élèves de la documentation voulue, l'échange de connaissances entre eux demandent de la part du maître un travail beaucoup plus grand que la préparation d'une leçon ordinaire. Les réponses aux questions multiples qui peuvent surgir et qu'il faut prévoir, l'organisation des informations recueillies, le contrôle de leur exactitude, la synthèse à en tirer réclament plus de temps que la simple étude d'un sujet tiré du manuel.

L'emploi de moyens d'enseignement modernes — les moyens audio-visuels en particulier — suppose la préparation d'un matériel nouveau dont la réalisation demande un temps considérable. Il est intéressant de remarquer que de moins en moins de maîtres trouvent du plaisir à exercer une activité accessoire, lucrative ou non, et le temps de s'y adonner. D'autre part, de plus en plus nombreux sont les maîtres qui réclament l'introduction du travail à mi-temps. Ces deux tendances semblent indiquer que les maîtres éprouvent toujours davantage de difficultés à supporter les exigences de leur profession.

LE TRAVAIL À MI-TEMPS

Le travail à mi-temps est expérimenté, depuis plusieurs années, dans certains cantons. Si les résultats obtenus sont généralement positifs, ce n'est pas sans quelques réserves. La possibilité de travailler à mi-temps ne peut être envisagée que si un certain nombre de conditions préalables sont remplies. Il paraît évident que cette solution requiert des enseignants faisant équipe une conception identique des buts de l'école et des moyens d'y parvenir ainsi qu'une identité de vue dans le choix des méthodes pédagogiques. Cette possibilité ne pourrait donc être réservée qu'à des maîtres expérimentés et parvenant à un accord définissant clairement les responsabilités des deux intéressés. Ceux-ci doivent être conscients que le travail à mi-temps représente en fait plus de la moitié du travail à plein temps car la coordination entre les deux maîtres doit être parfaite et exigea de fréquentes entrevues.

LES APPUIS

La formule des maîtres d'appui présente des avantages bien plus évidents, surtout pour les élèves. Pour que cette solution puisse répondre à ce qu'on peut en attendre, il faudrait pourtant qu'elle soit bien différence de ce que connaissent actuellement certains cantons. Un maître d'appui pour 80 à 100 classes, ne sert pratiquement à rien, si ce n'est à sécuriser des collègues isolés. Pour être efficace, un maître d'appui doit passer

dans chaque classe au moins deux fois par semaine. C'est à cette condition seulement qu'il pourra connaître les élèves, être connu d'eux, et les aider vraiment. C'est à cette condition seulement qu'il pourra seconder efficacement le maître de classe dans certaines activités — travail de groupe, enseignement individualisé... — Seconder et non pas remplacer, car le rôle du maître d'appui ne saurait consister à alléger l'horaire du titulaire.

C'est là, en revanche, le rôle du maître de disciplines spéciales. Il serait regrettable que les autorités ne profitent pas de la situation

favorable du marché de l'emploi pour multiplier le nombre de ces maîtres, au profit surtout des collègues travaillant dans des conditions difficiles (classes à plusieurs degrés, classes dont les effectifs atteignent la limite supérieure et dont le dédoublement s'avère impossible en raison de conditions locales particulières...). Pendant longtemps, les autorités se sont trop peu préoccupées de la situation des classes à plusieurs degrés. L'introduction de nouveaux programmes, de nouvelles matières qui compliquent encore la tâche des enseignants doit inciter les responsables de l'enseignement à prendre des mesures d'urgence en faveur de ces classes.

Questionnaire

(Biffer ce qui ne convient pas)

Question 1

Pensez-vous que l'appui pédagogique soit strictement du ressort inspecteur? oui non

Question 2

Pensez-vous qu'un maître d'appui puisse vous seconder dans vos activités scolaires? oui non

Question 3

La visite du maître d'appui à une fréquence de deux fois par semaine vous paraît-elle suffisante? oui non

Question 4

Le maître d'appui passe dans les classes sur demande de l'enseignant oui non

Question 5

Le maître d'appui n'exerce pas de contrôle, n'établit pas de rapport sur l'enseignant oui non

Question 6

Sans être spécialisé, le maître d'appui est compétent dans la branche oui non

Question 7

Le maître d'appui peut prêter son assistance à un groupe de travail oui non

Question 8

Le maître d'appui peut préparer des fiches de travail, effectuer des recherches et des études sur le programme oui non

Remarques

Veuillez remplir ce questionnaire et le renvoyer jusqu'au 13 novembre au rédacteur de la rubrique fribourgeoise.

Lucienne Kaiser

Passage au cycle d'orientation

Ce sujet préoccupe à juste titre nos collègues, plus particulièrement ceux qui enseignent en 5^e et 6^e P. Le comité de la SPF a jugé nécessaire d'établir le rapport suivant qui fait état des démarches entreprises auprès du DIPC et des réponses obtenues.

Rapport concernant le passage au cycle d'orientation

Les faits

1. Le 25 septembre 1978, à Marly: entrevue avec M. Marius Cottier, consultation admise.

2. Le 3 octobre 1978, M. Sudan nous soumet le projet de rapport.

3. Le 20 octobre 1978, par lettre adressée à M. Marius Cottier, nous communiquons le résultat de la consultation du **projet de rapport**.

1) Le projet ne convient pas à ce qui nous préoccupe en la matière. Aucun amendement n'est proposé.

2) Il nous paraît primordial de connaître exactement la suite donnée au «Plan de développement de l'enseignement secondaire approuvé par le Conseil d'Etat lors de sa séance du 18 juillet 1972».

3) Le comité de la SPF est prêt à recevoir cette information d'une part et à poursuivre le dialogue à ce sujet d'autre part.

4. **Le 27 novembre 1978**, M. Armand Maillard nous fait parvenir deux exemplaires du rapport du groupe de travail concernant l'examen de passage au cycle d'orientation.

5. **Le 15 janvier 1979**, par lettre adressée à M. M. Cottier, nous relevons l'importance de cette consultation, et nous faisons remarquer qu'êtants tenus de consulter les comités de district, nous ferons notre possible d'être en mesure de communiquer notre réponse concernant ce rapport, pour le 5 février 1979.

6. **Le 26 janvier 1979**, M. Marius Cottier accuse réception de notre lettre du 15 janvier. Il nous fait les remarques suivantes :

1) «Malheureusement, il ne nous était pas possible d'attendre au-delà du 31 décembre 1978 pour émettre les directives indispensables aux inspecteurs et aux directeurs d'école...»

2) «Par ailleurs, nous vous rappelons que M. Sudan, chef de service auprès de notre direction, vous avait demandé votre avis en date du 3 octobre 1978. Le 20 octobre 1978, vous répondiez que le projet ne vous convenait pas; que vous

ne proposeriez aucun amendement et que vous n'entreriez en matière que lorsque vous connaîtrez la suite donnée au «Plan de développement de l'enseignement secondaire», approuvé par le Conseil d'Etat, le 18 juillet 1972...»

3) «Cependant, les décisions prises ont été émises sous forme de directives qui peuvent être modifiées en cas de nécessité...»

Consultez le point 3 (20 octobre 1978), remarquez que l'on ne fait aucune allusion au projet de rapport et que l'on considère que par notre lettre du 20 octobre nous répondions au rapport.

7. **Le 1^{er} mars 1979**, envoi de la grande enquête, retour fixé au 19 mars 1979.

8. **Le 27 avril 1979**, lettre à M. M. Cottier, communication des résultats de notre enquête, annexes: une formule de questionnaire, un résultat «Educateur» N° 14.

9. **Le 31 mai 1979**, réponse de M. Marius Cottier à notre lettre du 27 avril 1979: «Nous avons attendu pour vous répondre que le débat sur le cycle d'orientation ait eu lieu au Grand Conseil...»

«Le Grand Conseil ayant approuvé en date du 30 avril 1979 les directives du 11 janvier 1979 de la Direction de l'Instruction publique et des cultes concernant le passage des élèves du cycle primaire au cycle d'orientation et les dispositions particulières concernant les élèves admis en classe pratique du 11 avril 1979, nous devons vous faire savoir que vos propositions n'ont pu être retenues.»

«Il est regrettable qu'à la suite de la lettre de M. A. Sudan du 3 octobre 1978, vous ne nous ayez pas fait parvenir à temps vos contre-propositions...»

Le comité a récemment envoyé ce rapport au DIPC en formulant les remarques suivantes:

— **26 janvier 1979, point 2:** Connaître la suite donnée au «Plan de développement de l'enseignement secondaire» ne constituait pas une condition de poursuite du dialogue (cf. notre lettre du 20 octobre 1978).

— **La correspondance du 27 novembre 1978** ne mentionnait aucun délai; une consultation des comités de sections demande un certain temps.

— **Le 3 octobre 1978**, il s'agit d'un projet de rapport; le 27 novembre 1978, il s'agit du rapport. Ce sont donc deux documents différents.

Le comité demande par la même occasion à connaître «le devenir» des élèves admis en 7^e pratique.

Pour le comité de la SPF:

Lucienne Kaeber
Claude Oberon

Rédactrice de la rubrique fribourgeoise:
Mme Lucienne Kaeber, rue des Alpes 28,
1700 Fribourg. Tél. (037) 22 16 15.

VALAIS

L'école danoise: une alternative?

Les renseignements sont tirés des documents remis aux participants lors du voyage d'étude au Danemark entrepris par des enseignants valaisans.

A l'occasion du 150^e anniversaire de l'école valaisanne, en 1978, 30 enseignants valaisans de tous les degrés ont essayé d'approcher le système danois dans le pays même. Ils n'ont pas la prétention d'en avoir fait le tour et de le connaître d'une manière approfondie. Ils savent que l'honnêteté intellectuelle la plus élémentaire oblige à replacer un tel système dans la société dont il est issu.

Un séjour d'une semaine est évidemment insuffisant pour pénétrer la société danoise. Néanmoins, si l'on fait un effort de compréhension, et en s'appuyant sur d'autres informations, il est possible de dégager quelques caractéristiques essentielles.

La société danoise s'urbanise et s'industrialise toujours plus et n'échappe évidemment pas aux problèmes de la drogue, de l'alcoolisme et de la délinquance.

La famille danoise est en mutation: le travail de la femme à l'extérieur du foyer est la règle; beaucoup d'enfants quittent leurs parents dès la fin de la scolarité obligatoire et cohabitent en petits groupes; les couples renoncent de plus en plus au mariage.

Mais, comme tout le monde le sait, cette société se caractérise aussi par un système social très avancé et par un réel esprit de tolérance.

Cette société donne donc des raisons de croire qu'elle trouvera des solutions, car elle est particulièrement démocratique, ouverte, où l'on discute sans cesse et où les affrontements ne sont jamais assez graves pour interrompre le dialogue.

Ce phénomène a pu être observé dans les écoles où tout le monde semble en recherche et où la pluralité des méthodes et des tendances est admise.

Une autre vision de l'enseignement

Ce groupe d'enseignants valaisans a cheminé à travers une dizaine d'établissements scolaires danois, de Copenhague à Roskilde et de là, à Udense. Ces vers d'Ingemann, un poète de ce pays, pourraient résumer leurs impressions: «Un esprit puissant souffle sur le Nord, il est chargé des souvenirs des grandes époques.»

A travers un respect certain des traditions, le visiteur constate chez les Danois un souci d'aller de l'avant, de trouver des solutions toujours mieux adaptées. On modifie, on aménage, on élargit. La conception danoise de la culture est globale, elle se préoccupe autant du libre développement de la personnalité de chacun que des notions à transmettre. L'entente maîtres-élèves est plus importante que programmes et manuels.

L'élève au centre des préoccupations

L'éducation est devenue, dans ces conditions, une des pierres angulaires du système et aucun effort n'a été ménagé dans ce domaine. Une politique économique consé-

quente alloue de gros crédits en faveur des écoles qui bénéficient d'équipements impressionnantes et favorisent systématiquement les initiatives pédagogiques, la pluralité des méthodes. L'école primaire dure neuf ans, une dixième année étant facultative; on n'hésite pas à dédoubler la classe au-delà de 25 élèves.

Toujours dans l'optique d'un véritable travail éducatif, on ne vise pas à dégager «l'élite» qui prendra en main les destinées de la nation. En cas de difficultés, l'enseignement est individualisé, mais on intègre les faibles aux autres. A l'école communale de Redovre, depuis cinq ans, les autorités ont éliminé les classes spéciales.

Une éducation permanente

La culture est popularisée, l'enseignement dépasse les structures officielles et se traduit par une décentralisation pour la participation du plus grand nombre, y compris des adultes qui fréquentent les écoles populaires supérieures sans limite d'âge. Ces écoles libres offrent une vie communautaire, un temps de réflexion et de formation avant l'entrée dans la vie pratique; elles donnent aussi la possibilité d'introduire, dans une vie d'adulte engagé professionnellement ou en recyclage, un moment de «formation gratuite».

Le touriste consultant le plan des villes danoises sera d'ailleurs étonné du grand nombre de bibliothèques qui y figurent.

L'école et la vie

On dispense au Danemark, un enseignement «utile» tourné vers le concret. Les sciences, les techniques, les langues étrangères sont à l'ordre du jour. Très jeunes, les enfants s'expriment en allemand; pour pallier la faible diffusion de leur langue nationale, les Danois mettent l'accent sur l'apprentissage de langues à plus large audience. Il nous est arrivé d'interroger, au hasard d'une rue, trois apprentis en construction navale et de parler avec eux pendant toute une soirée en anglais.

Jamais l'école ne semble coupée de la vie. L'Université d'Odense, où l'on a dû introduire un numerus clausus pour la médecine et la culture physique, pratique une sévère

sélection, mais cette sélection n'est pas basée essentiellement sur les performances scolaires. Lors de l'admission d'un candidat, on tient compte de son expérience de travail pour lui donner la préférence: travail à l'usine, travail au bureau, travail à la campagne... Un autre exemple: consciente de la sombre réalité du marché du travail (deux cent mille chômeurs) l'école communale d'Odense, à orientation professionnelle, accueille des ouvriers qui prennent contact avec les élèves pour les aider à mieux comprendre diverses professions. L'Université, les écoles régionales, cherchent à faire connaître la vie des entreprises et préparent les étudiants à s'adapter aux conditions mouvantes de leur vie future.

L'idée de la formation continue s'est d'ailleurs grandement développée et généralisée dans tous les pays nordiques. Même les maisons pour enfants à conduite difficile cherchent à rester le plus possible en contact avec ce qui se fait et se vit dans la cité afin d'éviter la ségrégation sociale; d'ailleurs, dans la mesure du possible, on essaie de traiter dans le cadre de l'école elle-même les cas difficiles en y intégrant des services médico-pédagogiques.

Pour répondre aux besoins d'une société moderne toujours plus industrialisée, l'école se double, parfois, d'une maison de loisirs ouverte de 6 heures à 17 heures. Le 60% des femmes danoises travaillent et pour faciliter leur tâche, des éducateurs prennent en charge le temps libre des écoliers et leur donnent des occasions de manifester leur créativité.

Ecole et participation

On peut découvrir à travers les exemples cités, une volonté affirmée de dialogue continu entre enseignants, enseignés, autorités et parents. Les parents et leurs enfants jouent un rôle actif allant dans certains cas jusqu'à l'élection du directeur d'un établissement pour un mandat de trois ans. Dans d'autres écoles privées, mais reconnues par l'Etat, les maîtres sont, là aussi, choisis par les parents. L'administration est parfois partagée entre l'association des parents et le conseil des professeurs. Une coopération constante ne comporte pas seulement des

droits; c'est ainsi que pour soutenir les finances de l'école, il arrive que les parents, les maîtres, les élèves, participent à des activités à but lucratif. Dans quelques lycées, les étudiants collaborent à l'entretien des locaux. Les maîtres sont chargés de l'élaboration des programmes, tâche à laquelle s'associe à titre consultatif une délégation d'étudiants. Enfin, d'une manière générale, chaque école dispose de la liberté d'initiative dans sa recherche pédagogique, son organisation...

Dans un pareil contexte, il n'est pas surprenant que soit accordée une grande attention à la qualité de la relation pédagogique. L'élève est toujours au centre des préoccupations. Pour connaître les enfants, les enseignants partagent fréquemment avec eux des activités para-scolaires. Il existe des maîtres habitant avec leur famille, dans le domaine de l'école. Le même titulaire suit parfois son groupe pendant neuf ans...

Une pédagogie dynamique

Même si le recyclage des professeurs est facultatif, le 80% en profite. Toutefois, il faut ajouter que l'Etat encourage ce perfectionnement. Ce perfectionnement se fait sans diminution de salaire, en cours d'emploi, sans autre visée que l'amélioration de la qualité professionnelle.

Les responsables de classes parallèles sont tenus à une étroite collaboration. On a vu jusqu'à deux maîtres dans une même classe en même temps, ce qui permet la recherche suivie, dirigée, plutôt que l'emploi de l'exposé magistral. Au Danemark, d'ailleurs, les classements, les concours sont bannis et la suppression des examens s'avère positive. On s'est réservé de pouvoir les réintroduire pour la dernière année, sur décision des parents, mais pour le moment tous se contentent d'une évaluation du travail.

Ce qui importe, c'est que la jeunesse apprenne à prendre des décisions, à trouver, dans des groupes que le maître anime, une juste solution à ses problèmes. De cette manière, l'école danoise, où l'enseignement prend un caractère presque sacré, veut former des adultes autonomes capables de participer à toute la vie de la société. (A suivre)

OLYMPUS

Microscopes modernes pour l'école

Grand choix de microscopes classiques et stéréoscopiques pour les élèves et pour les professeurs

Nous sommes en mesure d'offrir le microscope approprié à chaque budget et à chaque cas particulier

Demandez notre documentation!

Avantageux, livrables du stock Service prompt et soigné

Démonstration, références et documentation: représentation générale: WEIDMANN + SOHN, dép. instruments de précision, 8702 Zollikon ZH, tél.: 01 65 51 06

BANQUE VAUDOISE DE CREDIT

**au service de l'économie vaudoise
depuis 1864**

Siège:
Lausanne
rue Pépinet 1

Succursale:
Yverdon
rue du Casino 4

22 AGENCES

Aigle, Aubonne, Avenches, Bière, Bussigny, Château-d'Œx, Cully, Echallens, La Sarraz, Leysin, Morges, Moudon, Nyon, Orbe, Oron, Payerne, Renens, Rolle, Sainte-Croix, Vallorbe, Vevey, Villars-sur-Ollon.

ÉDITIONS ANDRÉ BONNE — COLL. « DISTRAIRE NOS ENFANTS »

Toute une série de petites brochures à Fr. 4.— pièce, pour occuper les enfants: des jeux, du théâtre, des histoires à raconter, des chansons, des récitations. Quelques titres parmi la quarantaine de disponibles:

Noël arrive	Gerbe de poésies pour les petits
Les plus belles fables	Gerbe de poésies pour les enfants de 8 à 12 ans
Proverbes de chez nous	Compliments, monologues pour l'année
La fête des mères	Astuces, problèmes et devinettes
Jeux d'intérieur	Joyeux passe-temps instructifs
Le petit magicien	Rondes et chansons mimées
Rions de bon cœur	

Liste des titres disponibles à disposition à la

**Librairie L.T.L. - 12, rue du Lac -
1211 GENÈVE 6, tél. (022) 36 41 72**

CIRE D'ABEILLE

pour faire des bougies à l'école ou dans la commune en faveur d'un établissement social ou de la caisse de l'école

3 kg	10 kg	25 kg	100 kg	500 kg
14.10	13.10	12.10	11.50	10.60

Prix de vente d'une bougie à l'occasion d'une action:

Fr. 2.80 par 100 g

Une lettre d'instruction sera donnée selon désir.

Mèche **30 ct./mètre**, N° 1/2/3 (à 10 m)

STEARIN/PARAFFIN

apte à faire des bougies

3 kg	10 kg	30 kg	60 kg	90 kg
le kg	4.50	3.90	3.70	3.30

Pour faire des bougies, j'ai le plaisir de vous proposer un boîte de cire

10 cm Ø, 40 cm de hauteur Fr. 9.50

10 cm Ø, 49 cm de hauteur Fr. 13.50

Poudre colorant: **Fr. 6.—** 200 g, jaune, bleu, rouge suffit pour 20 kg.

Cette annonce paraîtra seulement une fois — prière de conserver.

Commandes à:

Maison H. Roggwiler, matériel scolaire
case postale, 8908 Hedingen, tél. (01) 761 77 88.

Chalet JOLIMONT à CHAMPÉRY

80 lits, tout confort.

Par suite d'annulation, libre pour les semaines suivantes:

25 au 29 février — 24 au 28 mars.

S'adresser à A. CURTI, gérant, 1817 Fontanivent, tél. 021/61 32 93



Pour vos imprimés une adresse

**Corbaz s.a.
Montreux**

22, avenue des Planches
Tél. (021) 62 47 62

07810
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
SUISSE
15, HALLWYLSTRASSE
BERNE
J. A.
3003
1820 Montreux

Imprimerie Corbaz S.A., Montreux